



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE

Éviter la liquidation

POÉSIE

*Paulu Piazzoli,
 u cantu
 di u pastore*



Photo Pierre Pasqualini

GRAND ANGLE

*Pierre Pugliesi,
 homme
 de ressources*



1,60€



ÉDITOS & BATTÌ P2 • SETTIMANA CORSA P3 • AGENDA P22 • KAMPÀ P23

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ENQUÊTE DÉPLACEMENTS INCHIESTA SPIAZZAMENTI

CORSE
Octobre 2016 - Avril 2017

Connaître vos déplacements
aujourd'hui pour **améliorer**
votre mobilité demain

EXPRIMEZ
VOUS



Inseme, custruimu a mubilità di dumane
Près de 10 000 personnes interrogées en Corse



Par téléphone



Bord de route

Questionnaire anonyme et confidentiel

Pour en savoir plus : www.auc.corsica

Sale temps!

Janvier, ses rois et ses galettes. C'est aussi le temps de la reine Neige qui a recouvert de son manteau une partie de la France et a mis l'ensemble de la Corse jusqu'en basse altitude en alerte orange. Il fait froid certes mais reconnaissons que cela n'a rien d'exceptionnel en hiver! Mais cette météo nous préparait-elle à une période politique et économique plus glaciale?

Le 21 janvier prochain, Donald Trump deviendra le nouveau maître du monde. Encore inimaginable pour beaucoup à quelques heures du sacre sauf pour Matt Groening et ses Simpsons qui l'avaient prédit dès mars 2000. Mais pas d'ingérence dans ce choix qui appartient aux seuls Américains.

Pourtant Donald Trump, pas encore investi, fait déjà trembler une partie de l'Amérique et du monde. De nombreuses craintes et interrogations sont exprimées au vu de la personnalité de l'élu. Nous allons, certainement, apprécier de nouvelles envolées linguistiques sexistes et outrancières à propos des femmes dont il pense qu'elles doivent être traitées comme de la merde. Les médias, taxés de malhonnêtes, seront «blacklistés» dès que la question posée fâchera l'hôte de la Maison Blanche qui a l'un des QI les plus hauts comme il le dit lui-même. Tous ceux qui ne sont pas blancs comme neige physiquement vont devoir se méfier à ne pas être inscrits sur une base de données discriminante. Ne parlons même pas de l'Europe dont il souhaite le démantèlement et n'a que faire.

Bref, sale temps en perspective. Car si le réchauffement climatique, créé aux dires de Donald Trump par les Chinois dans le seul but de rendre l'industrie américaine non compétitive, a déjà de lourdes conséquences pour la planète, il est clair que les ambitions de ce nouveau président peuvent d'ores et déjà nous glacer le sang. A défaut de prier, espérons simplement qu'il ne transformera pas le monde en un gigantesque brasier. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

È perchè micca ?

In issi tempi di nivate, falanu scutate per u Sporting Club di Bastia ! Dopu à una bella infilzata di punti nanzu à a tregua inguernale, a squadra di Francesco Ciccolini ùn ci la face più à vince. Ci vole à dì chì a scunfitta in Cuppa di Francia di pettu à u PSG 7 à 0 hà lasciatu l'amarore ind'i capi è ind'i cori ! Tandù, ghjè difficile di ripiglià forza. Eppo u cuntestu spurtivu ùn hè tantu rassicurante cù a vendita l'astr'eri à u FC Lorient di u difensore Mathieu Peybernes, ma dinù mentre l'ultima partita di lega 1 in Nancy a ferita di Florian Marange, difensore anch'ellu, è u cartone rossu (scruccunatu) à l'attaccante Allan Saint-Maximin ch'ùn puderà sicuramente ghjucà omenu i dui prussimi scontri. Face u fretu è ci pudimu dumandà si i sustenitori, in zerga contru à i dirigenti, seranu numerosi à fiancu à u Sporting, issu venneri sera, induv'ellu si tratterà di riceve u secondu di a classifica, Nizza, chì vulerà ritruvà a so piazza di primu chjappa da qualchì but -à u goal average- da l'AS Monaco ! Stu macciu hè più ch'impurtante ! Postu chì Bastia puderia alluntanassi appena di a zona di i relegabili osinnò tuffassi nentru di manera pericolosa. «Nati per soffre», dice cusì u slogan di Bastia 1905. Di sicuru ch'elli anu a ragiò. A saperemu dapoi u tempu. Ma speremu puru una ripresa chì l'OGC Nizza hè statu dapoi 2 anni un club chì hà riesciutu assai è permessu ogni volta di rilanciassi ! È perchè micca ? U tuttu hè d'avè cunfidenza è di mai cappià ! Ci vole à stà accanitu è daretu à a nostra squadra. U dodecesimu omu, ùn simu noi è solu noi ? Uniti, vinceremu ! Hà bisognu di noi u Sporting, allora ci vole à dassi di rimenu oghje più chè mai, incuragisce li i nostri ghjucadori -ancu si nò perdimu- seria digià una vittoria magnifica ! Perchè viaghja cusì a storia turchina, ci sò stonde di quelle beate è ci sò dinù dubbiti tamanti. À mezu à tuttu què, devenu fermà sempre vive e nostre speranze è a nostra passione. Osinnò seria troppu faciule ! A maglietta ci vole à incruscià la ancu noi. In tantu, pigliemu e nostre sciarpe, e nostre veste è i nostri beretti, ùn ci scurdemu di a bandera testa mora, è andemu à u stadiu da riscallassi tutti insieme cantendu à voce rivolta : Forza Bastia, vinci per noi, forza Bastia, Furiani hè cù tè ! Evviva ! ■





INSTITUTIONS

Ajaccio a son conseil municipal des jeunes

Le député-maire de la ville, Laurent Marcangeli, a procédé le 16 janvier à l'installation du premier conseil municipal des jeunes.

Une institution, qui loin d'être un gadget, a vocation à soumettre ses préconisations au conseil municipal des adultes, afin de faire entendre le point de vue de la jeunesse ajaccienne.

Mettre la jeunesse en position de faire entendre son point de vue. C'est l'aspiration du tout premier Conseil municipal des jeunes (CMJ) dont vient de se doter la ville d'Ajaccio. Ce 16 janvier, à l'occasion de la séance d'installation de ce CMJ, sous les yeux fiers de leurs parents, du député-maire de la ville, Laurent Marcangeli, de plusieurs de ses adjoints et du recteur d'Académie, 42 conseillers municipaux juniors ont ainsi pris place dans les travées de la salle du conseil municipal. Avec un sérieux exemplaire. Avant d'accéder à ce siège, ils ont dû, comme leurs aînés, se prêter aux élections dans leurs collèges et lycées en décembre dernier. «7000 jeunes se sont rendus aux urnes. C'est plus de 70% de participation, c'est dire qu'il y avait quand même une appétence!», note le député-maire. Un taux de participation qui ferait rêver bien des partis, pour une institution, qui, a souligné Laurent Marcangeli qui en avait fait l'une de ses promesses de campagne, sera loin d'être un «gadget». «Cela va donner une représentativité à une catégorie d'âge qui se sent par-

fois éloignée des prises de décision», insiste-t-il. Élus pour deux ans, les jeunes conseillers municipaux, âgés de 11 à 26 ans, auront pour mission d'être une force de proposition sur des sujets qui les touchent plus ou moins directement. Pour ce faire, des commissions se réuniront une à deux fois par mois, sous la houlette de 14 jeunes adjoints à qui ont été confiées des délégations telles que l'environnement, le patrimoine, les sports, la culture, et même l'épineux dossier de la circulation. Les projets issus de ces commissions seront par la suite présentés en séance plénière, qui se réunira une fois par trimestre sous la présidence du conseiller municipal délégué à la jeunesse, Antoni Chareyre. L'élu aura ensuite la charge de retranscrire devant le «vrai» conseil municipal tous les projets votés par sa version junior. «J'espère que le conseil municipal reprendra un certain nombre de préconisations de ce conseil municipal des jeunes», sourit Laurent Marcangeli, imaginant déjà volontiers transformer une proposition du CMJ en délibération du conseil municipal. ■ Manon PERELLI

ÉDUCATION

Un coup de pouce clé pour réussir

Depuis plus de 20 ans, les «Coups de pouce» accompagnent les élèves de primaire en difficulté de manière ludique. À Ajaccio, 98 enfants sont membres du dispositif pour cette année scolaire.

Comme dans un club secret, on entre dans la classe par un mot de passe susurré à l'oreille de son animateur. Une manière de rendre cette heure de soutien après l'école un peu plus amusante. Depuis 21 ans, dans 240 villes de France, les clubs «Coups de pouce» aident chaque enfant de primaire à accéder à un parcours de réussite scolaire, quel que soit son environnement social ou familial. Une initiative née d'un partenariat entre l'Éducation nationale et les villes, qu'Ajaccio met en œuvre depuis 2007 au travers les clubs «Coup de pouce clé» pour les CP fragiles en lecture et écriture, et «Clem» pour les CE1 ayant encore besoin de soutien en lecture ou écriture, ou mathématiques. Depuis la rentrée 2016, la ville fait aussi l'expérimentation des Clubs langages (CLA) pour les «petits parleurs» de grande section de maternelle.

«Les enfants sont sélectionnés par leurs enseignants car repérés comme un petit peu fragiles, ce n'est pas nous qui les choisissons», explique Cathy Ricci, coordinatrice du dispositif de réussite éducative pour la ville d'Ajaccio. Pour cette année scolaire, 98 élèves (issus des écoles des Salines, Jardins de l'Empereur, Saint-Jean, Castelvechchio et Cannes) répartis en 19 clubs de 5 enfants, font partie du dispositif. Le 12 janvier dernier, ils étaient réunis dans la cour anglaise de la mairie, pour la signature de leur contrat «Coups

de pouce», en présence de leurs parents, leurs enseignants, mais aussi du député-maire et de plusieurs de ses adjoints. Un moment solennel qui a pour but d'impliquer d'autant plus les enfants dans leur réussite.

L'aventure Coup de pouce a cependant débuté pour eux en novembre. Chaque soir, après la classe, ils sont reçus durant 1h30 par un animateur, pour une séance ludique où ils apprennent et s'amuse en même temps. «On fait un peu ce qu'on devrait faire à la maison. On goûte, on parle, on apprend des nouveaux mots, on fait les devoirs, on fait des jeux très interactifs sur les sons et les lettres, on fait une séquence lecture/écriture, et puis on termine toujours la séance par une belle histoire», détaille Cathy Ricci, en notant: c'est très profitable pour des enfants qui sont parfois un peu noyés dans un grand groupe à l'école».

Lors de ces séances, l'animateur met aussi un point d'honneur à souligner toutes les petites réussites des enfants afin de les valoriser et les encourager. «Notre travail est de leur redonner confiance en eux, leur donner le goût d'apprendre, l'envie d'aller à l'école», ajoute la coordinatrice du dispositif de réussite éducative. Une recette efficace puisque depuis leur création, environ 80% des enfants passés par les Coups de Pouce sont devenus bons lecteurs. ■ Manon PERELLI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ILE-ROUSSE BALAGNE

Lionel Mortini vainqueur de la bataille

La bataille qui déchaîne les passions et déchire une grande partie de la Balagne depuis plusieurs mois a connu son dénouement.

Le 14 janvier, à la mairie de L'Île-Rousse, Lionel Mortini, maire de Belgudè et ancien président de la désormais ex-communauté de communes des Cinque Pieve, s'est emparé du fauteuil de président de la nouvelle intercommunalité Ile-Rousse-Balagne.



Photo Pierre Pasqualini

Après une fin de campagne houleuse, où d'anciennes haines ont éveillé de nouvelles rivalités fragilisant, la majorité municipale de L'Île-Rousse, on s'attendait à une vraie bataille finale épique... À ce niveau-là, on est un peu déçu. Le scénario démarrait pourtant bien avec, tout d'abord, deux prétendants que tout oppose. D'un côté, Jean-Joseph Allegrini-Simonetti, maire de la cité paoline, de droite, représentant la Balagne du littoral. De l'autre, Lionel Mortini, nationaliste et premier magistrat du village de Belgudè. Ensuite, il y a le décor et ces 22 communes, constituant désormais face aux 14 de Calvi-Balagne, la plus grande intercommunalité en termes de membres. Et enfin, des rivalités politiques qui ressurgissent, comme celle opposant Jean-Joseph Allegrini, son ancien adversaire Hyacinthe Mattei et son fils Joseph, maire de Munticellu.

Mais ce scénario digne d'un film de Sergio Leone prend du plomb dans l'aile dès l'ouverture de la séance. Joseph Mattei, ses conseillers municipaux et son père sont absents. Une absence marquant aussi la fin de l'épisode du rapprochement entre les deux maires qui avait secoué la majorité municipale et fait naître un groupe de «frondeurs». Ainsi sur les 46 membres de cette nouvelle communauté, 9 se sont déjà retirés avant même la prise de parole du président par intérim, le patriarche et maire de Nesce, Michel Nobili. C'est ensuite au tour du maire de L'Île Rousse de prendre la parole. Face aux conseillers et à la foule, celui qui, à cet instant est encore l'unique candidat déclaré à la présidence, exprime son «amertume» en constatant l'absence des représentants de Munticellu. Il fustige ensuite cette nouvelle intercommunalité qui écarte les deux plus importantes communes en termes d'habitants «pour des intérêts personnels». Et conclut en annonçant le retrait de sa candidature, laissant de facto la voie royale à Lionel Mortini.

Après le western, place au vaudeville: Antoinette Salducci, conseillère communautaire et départementale, dissidente de la

majorité municipale de L'Île-Rousse, désigne symboliquement la candidature de Lionel Mortini, montrant ainsi que le pacte est signé. S'ensuit un vote auquel ni Jean-Joseph Allegrini ni ses « fidèles » de la majorité ne participent. Une série d'abstentions à laquelle s'ajoutent celles d'Angèle Bastiani, conseillère communautaire île-roussienne de l'opposition et du maire d'Urtaca, Paul-Vincent Ferrandi. Ce dernier, pourtant issu des Cinque Pieve, soutenait ouvertement le candidat île-roussien. Lionel Mortini est donc seul candidat. Le vote peut avoir lieu. Un scrutin marqué par le départ, avant l'annonce des résultats, de Jean-Joseph Allegrini et son équipe. Lionel Mortini sort vainqueur, clap de fin, elle est bonne, on la garde! Lionel Mortini devient ainsi le premier président de la communauté de communes Ile-Rousse-Balagne avec 29 voix [sur 46 conseillers]. Vient ensuite le vote des 10 vice-présidents dont la première sera Antoinette Salducci. Elle sera accompagnée durant ce mandat par trois autres «frondeurs», trois anciens du bassin de vie de l'Île Rousse et trois des Cinque Pieve. Une victoire que le nouveau président explique par un concours de circonstances. «C'est un travail de longue haleine mais c'est vrai qu'elle est aussi le fruit d'évènements qui ont permis cette victoire. On a profité d'une balkanisation du littoral alors que la majorité des communes des Cinque Pieve est restée unie» dit-il avant de rajouter «Derrière ma candidature ce sont quand même 19 communes et une partie des élus île-roussiens qui se sont reconnus. Désormais, nous allons travailler avec ceux qui le veulent».

L'épisode électoral passé, il faut désormais harmoniser les communes notamment sur des questions comme l'eau ou les écoles, gérées différemment par les deux anciennes entités. Une harmonie qui sera très difficile à trouver. En effet, Munticellu a fait savoir par la voix de son maire sa volonté de quitter l'intercommunalité. Pas sûr que la Balagne mérite de tels cliffhangers. ■

Pierre PASQUALINI

DROIT DES ENTREPRISES

Éviter la liquidation judiciaire : un arsenal de mesures sous-employées

**Demande d'ouverture de redressement judiciaire (R.631-31 du code de commerce)
ou de liquidation judiciaire (L.640-1 c.com.)**
(et de rétablissement professionnel (conditions rappelées en page 7))

Identification de la personne déposant la demande

Nom de naissance : Nom d'usage :
Prénoms :
Né(e) le à Nationalité :
Situation matrimoniale (en cas de mariage, préciser le régime) :
Domicile :
Nom de naissance et prénoms du père :
Nom de naissance et prénoms de la mère :
Qualité : Dirigeant d'une société Entrepreneur individuel (personne physique)
Assisté(e) ou représenté(e) par :

Identification de l'entreprise en difficulté N° SIREN :

Forme juridique (si société) :
Dénomination (si société ou EIRL) :
Enseigne :

Immatriculation au : RCS et/ou Répertoire des métiers ou Non inscrit
Régime particulier : EIRL Auto-entrepreneur Néant

**DISSOLUTION SOCIÉTÉ
LIQUIDATION SOCIÉTÉ**

Certes, la conjoncture est morose et la progression du nombre d'entreprises mises en liquidation judiciaire peut alarmer à double titre. Elle peut aussi inciter à se demander si les chefs d'entreprise en difficulté sont suffisamment au fait des dispositions prévues par la loi afin d'éviter d'en arriver à une telle extrémité.

Deux pages d'annonces légales consacrées aux mises en liquidation judiciaires d'entreprises dans notre titre du 2 décembre dernier : à la veille de la rentrée solennelle des Tribunaux de Commerce, la situation interpelle. Si près de 140 structures avaient connu pareil sort en 2015 (ce qui représentait déjà une augmentation par rapport à l'année précédente), il pourrait y en avoir plus de 200 cette année. Un chiffre inquiétant. D'autant que la loi prévoit tout un arsenal de procédures afin d'éviter de telles mesures. Procédures que Maître Maud Giovannangeli-Santini, avocate spécialisée en droit commercial, et donc en droit des procédures collectives et des entreprises en difficulté s'inquiète de voir si peu utilisées.

« Dans le domaine de l'entreprise, le droit a considérablement évolué au fil des siècles, remarque M^e Giovannangeli-Santini. Depuis le droit romain qui, si un commerçant ne pouvait payer sa dette, autorisait le créancier au « manus injectio », c'est-à-dire à se saisir de tous les biens du débiteur mais aussi de sa personne dont il pouvait disposer [la réduire en esclavage, peut-être même l'éliminer...], jusqu'à l'époque actuelle où tout est mis en œuvre pour préserver l'entreprise, aux dépens, se dit-on parfois, du créancier, un long chemin a été accompli ! ». En effet, au Moyen Âge encore, la faillite était punie de prison, d'infamie et parfois de mort. La peine de mort, dans ce domaine, n'a d'ailleurs été supprimée qu'en 1663. Et seulement s'il ne s'agissait pas d'une banqueroute, c'est-à-dire d'une faillite volontaire !

Ce n'est qu'en 1782 qu'apparaît le premier moyen de prévenir la faillite par les « lettres de répit ». Elles offraient six mois au débiteur pour régler la dette. Malheureusement, relevant de la seule prérogative du roi, elles étaient peu faciles d'accès. Quant au Code du Commerce, voulu par Napoléon, il se montra très répressif et rigoureux à l'encontre du débiteur, qui pouvait se voir condamner à 20 ans de travaux forcés. Sauf s'il payait tous ses créanciers... Puis progressivement, en fonction des évolutions de la société, des mutations de l'économie et de l'organisation nouvelle de l'entreprise, le regard a changé. En 1967, pour la première fois, le sort de l'entreprise se différencie de celui de son dirigeant, qui ne risque plus de perdre tous ses biens, sauf faute volontaire. Mais, adopté dans une période de croissance économique, alors que les défaillances d'entreprises représentaient 9 000 à 10 000 dossiers par an, le texte ne put résister à la fin des Trente Glo-



rieuses. Vinrent donc les lois du 1^{er} mars 1984 et du 25 janvier 1985 qui ont eu pour objectif essentiel d'assurer à la fois le sauvetage des entreprises en difficulté et celui de l'emploi en évitant la mise en liquidation par une intervention rapide, avant que la cessation des paiements ne survienne. Insuffisantes. Dans près de 90% des cas, l'ouverture d'une procédure collective se soldait par le prononcé d'une liquidation judiciaire et le droit du créancier y était un peu oublié.

La loi de 1994 tente de rééquilibrer les choses en favorisant l'entreprise, l'emploi, mais aussi l'apurement du passif. Reste que le monde économique évolue en fonction de rythmes qui lui sont propres. À l'ère de la mondialisation, ces textes, dépassés, en ont appelé d'autres. La loi du 26 juillet 2005 s'inspirait du droit de «pays plus développés», c'est-à-dire des USA. Elle crée la procédure de «sauvegarde» engagée à l'initiative du chef d'entreprise. Il conserve la gestion de sa société et cette procédure permet de suspendre les échéances des dettes et d'organiser une négociation entre l'entreprise et ses créanciers. La loi prévoit également le maintien et la sécurisation juridique d'autres procédures de prévention, notamment par le recours à un mandataire ou un conciliateur «ad hoc» désigné par le tribunal de commerce dans une liste de professionnels experts du droit de l'entreprise. Ils auront pour mission d'aider le responsable à trouver et négocier des solutions. La loi de 2005 étend d'ailleurs cette procédure de conciliation [et l'ensemble des procédures collectives] aux professions libérales et autres professionnels indépendants qui n'y avaient pas accès jusque-là. Quant aux biens personnels des chefs d'entreprise en faillite dont l'honnêteté n'est pas en cause, ils ne sont pas saisis. Depuis, légiférant par ordonnance, l'Etat a multiplié les moyens pour les entreprises de se sortir des situations difficiles. L'ordonnance du 18 décembre 2008 vise à rendre les procédures collectives plus accessibles et à améliorer le recours à la procédure de sauvegarde. Vient ensuite la loi

du 22 octobre 2010 sur la régulation bancaire et financière, puis des lois ou ordonnances en 2011, 2013, 2014 qui ont à chaque fois pour missions d'aider le chef d'entreprise, de lui faciliter la tâche, mais qui - semble-t-il - se cumulant, deviennent assez difficiles d'accès. Au point que de nombreuses mises en liquidation surviennent sans qu'aucune n'ait été utilisée.

«Ce sont des domaines dans lesquels il faut agir vite, ajoute Maud Giovannangeli-Santini. Plus on agit vite, meilleurs sont les résultats, mais les entrepreneurs connaissent mal les possibilités qui leurs sont offertes. Qu'ils soient créanciers ou débiteurs, ils viennent souvent consulter trop tard, quand la situation s'est aggravée ou que certains délais sont dépassés. Il ne faut pas avoir peur de ces procédures. Elles organisent le paiement des créances des entreprises en difficulté et visent à en assurer la survie. Ainsi la procédure de sauvegarde, mise en œuvre à l'initiative du patron, ne peut l'être que si l'entreprise n'est pas en état de cessation des paiements. Son objectif est de permettre la poursuite de l'activité, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif en procédant à une réorganisation dans le cadre d'un plan arrêté par le Tribunal. En revanche, si on attend et qu'elle se trouve en état de cessation des paiements, on se dirigera vers un redressement ou une liquidation judiciaire. La procédure collective interrompt le cours des poursuites, mais fait alors l'objet de mesures de publicité, dans les journaux d'annonces légales notamment. Le redressement judiciaire, comme la sauvegarde est destinée à permettre de sauver l'entreprise. Mais si on tarde, dès lors que l'activité a cessé, qu'il y a interruption des paiements ou que le redressement apparaît manifestement impossible et intervient la liquidation judiciaire.»

Les actifs sont alors vendus et les créanciers remboursés au prorata des sommes récupérées, souvent insuffisantes pour apurer le passif. Alors, les créanciers eux-mêmes peuvent se trouver en situation difficile. D'où la nécessité d'être vigilant. ■ Claire GIUDICI

BAROMÈTRE DES TIC 2016

Corse, terre de contrastes... numériques

Rendu public le 18 janvier, le Baromètre numérique 2016 dresse l'état des lieux du niveau d'équipement mais aussi d'appropriation des usages en matière de nouvelles technologies. Un tableau contrasté. Qui appelle des réponses adaptées. Et rapides.

L'Exécutif régional a fait du développement numérique une de ses priorités et, en l'espace d'un an, la CTC a lancé plusieurs initiatives dans ce sens. En juillet puis septembre derniers, l'Assemblée de Corse a approuvé le démarrage opérationnel de grands projets structurants en matière de haut débit et très haut débit. Pas question pour la Corse, «de rater ce train-là comme on en a raté d'autres» souligne Jean-Christophe Angelini, président de l'Agence de développement économique de la Corse [Adec]. Toutefois, faire grimper la Corse dans la rame des technologies de l'information et de la communication (TIC) n'est pas qu'une question de grands moyens et d'infrastructures. Outre la question des réseaux, se posent celle de l'équipement -des ménages, des entreprises ou des collectivités- et, tout aussi importante, celle des usages, déterminante pour la création et le déploiement de contenus, de services numériques innovants et performants. Or le développement des usages n'est pas nécessairement calqué sur celui du taux d'équipement, comme le démontre la quatrième édition du Baromètre numérique. Par rapport à la précédente étude réalisée sur le niveau d'appropriation des TIC en Corse, en 2014, le niveau d'équipement des entreprises est resté stable (il a même progressé dans le secteur du tourisme), celui des ménages a encore évolué à la hausse pour se situer au delà de la moyenne nationale. Ainsi 95% des ménages corse sont désormais équipés d'un téléphone mobile dont 79% de smartphones, ce qui représente un bond de 10 points par rapport au baromètre de 2014 mais aussi un écart de 21 points par rapport aux chiffres nationaux. Et du reste, dit Eric Ferrari, directeur de l'aménagement numérique à la CTC, «l'internaute corse d'hier est devenu mobinaute: le taux de connexions internet via un mobile ayant fortement augmenté». Mais ajoute-t-il aussitôt s'il y a «une forte appétence pour la technologie» une «analyse plus fine montre que des clivages sont en train de se créer». Les usages avancés d'internet (démarches administratives, achats, règlements en ligne, par exemple) restent limités et sont surtout le fait des catégories professionnelles supérieures.

Autre constat qui interpelle, le décrochage de certaines collectivités et de certaines entreprises, TPE en tête, s'agissant des sites web. En 2014, 51% des collectivités en avaient un. Deux ans plus tard, le taux est de 49%. Du côté des entreprises, la baisse est encore plus significative: - 8 points voire - 9 points pour les TPE; et pour celles qui ont conservé un site, on note un fort recul de fonctionnalités qui semblaient a priori acquises: la «commande en ligne» a reculé de 22 points et «le paiement en ligne» de 19 points. En baisse également, l'enthousiasme des chefs d'entreprise qui ne sont plus que

76% contre 81% en 2014, à considérer les TIC comme un vecteur de développement d'activité.

Bref, c'est pas gagné. Mais pour Jean-Christophe Angelini, il faut savoir «s'appuyer sur des faits, des constats implacables, pour mettre en œuvre une stratégie». Qui, s'agissant de dynamiser les usages, est déjà en train de se dessiner. Via le lancement à destination des collectivités et entrepreneurs, d'un chèque connexion: sur le modèle du chèque-déjeuner, un coupon permettant de payer, en partie ou totalement, un service de médiation numérique. Egalement prévue, la création d'un «service public de la médiation numérique» en connectant et coordonnant les points d'accès numériques, les Fablabs et les espaces de co-working. Enfin, dans le cadre de l'inclusion numérique, il s'agira d'apporter aux petites collectivités et TPE, notamment dans l'intérieur et le rural, un accompagnement plus soutenu dans le développement des usages. ■ EM



LES ENTREPRISES & LES TIC



LES USAGES DU TÉLÉPHONE MOBILE



LES SITES INTERNET BAISSENT





CREATION SOCIETE

N° 01



Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**
Immeuble "Le Régent"
3, avenue Eugène Macchini
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.76.76
Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 05/01/2017, enregistré à AJACCIO, le 11/01/2017, Dossier 2017 000976 référence 2017 N 00009, a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI MARINU.

Forme : SOCIETE CIVILE.

Capital Social : 1.000,00 €

Siège Social : AJACCIO (20090), 2, rue Touranjon, résidence des Lacs, le Creno B2, chez Monsieur et Madame Charles Antoine BRESCIA.

Objet Social : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- La prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Mademoiselle Marie NOCERA, demeurant à SARROLA CARCOPINO (Corse-du-Sud), lieu dit Brunchella - Le Pantano ; Monsieur Philippe BRESCIA, demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud), Résidence Les Lacs, Le Creno B2, 2, rue Touranjon.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour Avis,
Maître Olivier LE HAY,
Notaire associé.

N° 02



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 27 décembre 2016, enregistré le 5 janvier 2017, dossier 2017/00394, référence 2017 N 00008 il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : MARNIC

Siège social : SAN MARTINO-DI-LOTA (20200), Grigione, Chemin du Moulin, Lieu-dit Grandinaja.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : 1000,00 Euros.

Gérants : Madame Marie-Paule NICOLI demeurant à SAN MARTINO-DI-LOTA (20200), Chemin du Moulin, Lieu-dit Grandinaja, Grigione.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis et mention,
Maître Vannina MAMELLI,
Notaire.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AFA en date du 31/12/2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BOULANGERIE D'AFa,

Siège social : Lieu-dit U Serenu, route d'AFa, Commune d'AFa, MEZZAVIA [Corse]

Objet : - L'exploitation des activités de boulangerie, pâtisserie, sandwicherie, confiserie et produits régionaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 7500 euros

Apport en nature au terme d'une convention d'apport partiel d'actif, de la branche complète et autonome d'activité du fonds de commerce de la société SARL BOULANGERIE DES SALINES exploité à Route d'AFa - Lieu-dit U SERENU, 20167 AFA, au profit de la société BOULANGERIE d'AFa en date du 31/12/2016.

Gérance : Monsieur Olivier Antoine Paul MINICONI, demeurant 6 Avenue Pascal PAOLI, AJACCIO [Corse],

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO,

Pour avis,
le gérant.

N° 04



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 27 décembre 2016, enregistré le 5 janvier 2017, dossier 2017/00395, référence 2017 N 00007 il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : MIHOME

Siège social : SAN MARTINO-DI-LOTA (20200), Grigione, Chemin du Moulin, Lieu-dit Grandinaja.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA,

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : 1000,00 Euros.

Gérants : Madame Marie-Paule NICOLI demeurant à SAN MARTINO-DI-LOTA (20200), Chemin du Moulin, Lieu-dit Grandinaja, Grigione.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis et mention,
Maître Vannina MAMELLI,
Notaire.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 20/12/2016, il a été constitué la SCI dénommée U CAMPO DI PACE. **Siège social**: lieu dit "campo di pace" la marine 20233 Sisco. **Capital**: 1000Euros. **Objet**: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance**: Mme Marie claire CARRIERE, lieu dit "campo di pace" la marine 20233 Sisco. **Cessions** soumises à agrément. **Durée**: 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI " TRANGALI "

Siège : Les Hauts de San Ornello - Impasse des Coccinelles - 20290 BORGIO

Objet : Marchand de biens

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euros

Gérance : Monsieur PAGINGI Henri demeurant Les Hauts de San Ornello - Impasse des Coccinelles - 20290 BORGIO

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis,

N° 07

CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06-01-2017 fait à San Martino di Lota, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : CONSTRUCTION ET RENOVATION DU CAP

SIÈGE SOCIAL : HAMEAU DE CANALE - 20200 SAN MARTINO DI LOTA.

OBJET : Tous travaux de maçonnerie générale tels que gros oeuvre, second oeuvre, finitions, accessoirement tous travaux d'électricité, plomberie, peinture pour les particuliers et les collectivités publiques directement ou en tant que sous traitant.

Toutes opérations industrielles, commerciales, et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 500 euros entièrement libéré

GERANCE : Monsieur BERTRAND Maxime né le 13-03-1989 à Bastia (2B) demeurant Hameau de Canale - 20200 San Martino di Lota, de nationalité française, pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,
la gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 02/01/2017, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ACTION COMM'

Objet social : Formation professionnelle continue, action de conversion, bilan de compétence

Siège social : Lotissement Cantonello n°5 - Route du Gîte d'étapes - 20 214 CALENZANA

Capital : 1.000 €. **Durée** : 70 ans. **R.C.S** : BASTIA. **Président** : Madame Michèle GUIDICELLI demeurant Lotissement Cantonello, n°5 à CALENZANA (Haute-Corse) ;

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pianottoli-Caldarellu du 22/12/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : JULEXIS

Siège social : Route de Pianottoli, Lieu-dit Barboni, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 €uros

Gérance : Mme Charlotte, Nicole, Morgane GRIMALDI (épouse BOUSQUET) demeurant 46 route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

La Gérance,

N° 10

**Vanina GENNARI**

Avocat - 65, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

« ROCLAMARAR »

Société Civile Immobilière
Au capital de 1500 €

Siège social : 65, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

RCS : en cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 janvier 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière.

Dénomination Sociale :

« ROCLAMARAR »

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1500 Euros

Siège : 65, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1500 €.

Madame Marie, Laetizia CLADA épouse PERETTI, née le 8 février 1967 est désignée en qualité de gérante pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/01/2017, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PETRIGNANI T.P.

Objet social : Travaux de terrassement, voirie et réseaux divers. Siège social :

Lieu-dit Ortale - Monticello. Capital :

4.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S : BAS-

TIA. Président : Monsieur Philippe PE-

TRIGNANI demeurant Lieu-dit Ortale -

MONTICELLO.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp du 02/01/2017, il a été constitué une SARL Dénomination : MG 2.0 Capital : 6000 Siège social : 3 rue Laurent Casanova - 20200 Bastia.

Objet : Création et exploitation de sites Internet, conseils et ventes à distance.

Durée : 30 ans Gérance : M. Don César Marchi 3 rue Laurent Casanova - 20200 Bastia

Immatriculation au R.C.S de Bastia.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/12/16, il a été constitué une SAS dénommée SUMENTI. Siège social: LD Corsu 20218 Moltifao. Capital: 100euros. Objet: Osthéopathie Président: M. François Ottavi Menager, LD Corsu 20218 Moltifao. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 14

**Lyria OTTAVIANI**

Avocat

18, boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tel : 04.95.31.10.42

Fax : 04.95.32.28.63

Email : l.ottaviani@orange.fr

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte sous seing privé du 1er janvier 2017, enregistré au service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Bastia le 10 janvier 2017 [dossier 2017 00857, référence 2017 A00042], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

« Lucciana Immobilier »

Siège social : 449, avenue de Borgo - Lieu-dit Cantone - 20290 Borgo

Objet social : L'agence et la gestion immobilière comprenant toutes transactions foncières, immobilières et de fonds de commerce, l'administration de biens et la gérance d'immeubles, Toutes expertises immobilières liées aux transactions immobilières notamment celles se rapportant aux pathologies du bâtiment.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

Capital social : 330.000,00 euros

Gérance : Madame Marie-Pierre Petri gnani épouse François, demeurant 1358 Route d'Acercaja - 20290 Borgo

Immatriculation de la société au RCS de Bastia

Pour avis, la gérante.

N° 15

OPTIQUE IMPERIALE

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 40.000 €

Siège social : 1, rue Emmanuel Arène
20000 Ajaccio

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 16 janvier 2017, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
FORME : Société à Responsabilité Limitée
DENOMINATION : OPTIQUE IMPERIALE
SIEGE SOCIAL : 1, rue Emmanuel Arène - AJACCIO 20000

OBJET : La Société a pour objet la vente d'optique médicale, lentilles, lunettes de soleil et de vue, d'instruments d'optique et accessoires, et toutes opérations s'y rapportant

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

TRANSMISSION DE PARTS : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu aux articles 11 à 13 des statuts
CAPITAL : 40.000 Euros divisé en 400 parts de 100 Euros chacune

APPORTS : Exclusivement en numéraire
GERANCE : Mme Perrine REGNIER demeurant 47 Cours Napoléon à Ajaccio (20000) a été nommée Gérant de la Société.

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour Avis, La Gérance.

N° 16

MDL Diffusion

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : C/CO M. Di Luna

Lieu-dit Torra Suerrone,

20230 Canale di Verde

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CANALE DI VERDE du 11 janvier 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MDL Diffusion

Siège : C/CO M. Di Luna, Lieu-dit Torra - Suerrone, 20230 CANALE DI VERDE

Durée : Quatre-vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La fabrication, la transformation, le négoce de gros et de détail de meubles, meubles de cuisine et tous produits exploités en menuiserie industrielle pour bâtiments et divers en toutes matières (panneaux, bois massif, bois de placage, bois améliorés, cellulaires, profilés divers, PVC, Aluminium, produits verriers), tous travaux de finition tels que la menuiserie, le revêtement des sols et murs.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Paul DI LUNA, demeurant Lieu-dit Torra, Suerrone, 20230 CANALE DI VERDE, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 17

U CANTONU CJC

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social : 2, Rue Camille de Rocca Serra, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à PORTO-VECCHIO [20137] du 06/01/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : U CANTONU CJC

Siège social : 2, Rue Camille de Rocca Serra, 20137 PORTO-VECCHIO

Objet social : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,

Durée : 99 ans

Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Claire GAZANO, La Marine, Marina Village, 20137 PORTO-VECCHIO

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes les autres cessions.

Immatriculation : RCS d'AJACCIO.

La Gérance,

N° 18

MDG CONSTRUCTION**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01-01-2017 fait à Castello di Rostino, [2B], il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée
DENOMINATION : MDG CONSTRUCTION
SIEGE SOCIAL : PONTE NOVU - 20235 CASTELLO DI ROSTINU

OBJET : La société a pour objet tous travaux du bâtiment, gros-oeuvre, second oeuvre, finitions, VRD, travaux publics, pour les particuliers, les entreprises et les collectivités, directement ou en tant que sous traitant.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participations dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1500 euros entièrement libéré
PRESIDENT : Monsieur GHERASOIU Marius né le 23/09/1984 à Gaesti (Roumanie) demeurant à Ponte Novu - 20235 Castello di Rostino, de nationalité roumaine, pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à GROSSETO-PRUGNA [20166] du 16 Janvier 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : SCI LUCAS 14

SIEGE SOCIAL : Route de Molini - 20166 GROSSETO-PRUGNA

OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnel] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DUREE : 99 ANS

CAPITAL : 500 EUROS

GERANCE : Monsieur Yannick NAVARRO
IMMATRICULATION : Au registre du Commerce et des sociétés d'AJACCIO [20]

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/01/2017, il a été constitué une EURL :

MEDICAL STUFF

Capital : 1000 euros. Objet social : Société de vente de matériel médical importé de Chine en gros et au détails

Siège social : Casa di Lume, 20214 Calenzana.

Gérance : AGOSTINI Jean-joseph demeurant Casa di Lume, 20214 Calenzana.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 07/01/2017, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION : BRICOLAGE DE CASINCA SIEGE SOCIAL :** Chez ETABLISSEMENTS BRONZINI, Lieu-dit Erbaolo, RN 193, FURIANI - 20600 BASTIA **OBJET :** L'exploitation de tous fonds de commerce de quincaillerie, droguerie, bricolage, bois, vitrerie, peinture, jardinerie, sports, activités de plein air, camping ; le négoce de matériaux de construction. **DUREE :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S **CAPITAL :** 50.000 euros **GERANCE :** - M. **Jean-Jacques AITELLI** demeurant Route de PORETTO, 20222 BRANDO, - M. **Xavier CALIZI** demeurant à BARRETTALI [20228]. **IMMATRICULATION :** Au RCS de BASTIA.

Pour avis.

N° 22

AFFORC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12-01-2017 fait à Lucciana (2B), il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME :** Société par Actions Simplifiée **DENOMINATION : AFFORC SIEGE SOCIAL :** Route de la Canonica - BP 7 - 20290 Lucciana **OBJET :** La société a pour objet toutes prestations d'affrètement, d'organisation et de conseil en matière de transport de biens. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. **DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés **CAPITAL :** 100 euros entièrement libéré **PRESIDENT :** Mr **PORTAL Jean-Luc** né le 05-05-1970 à Marseille [13], demeurant Route de la Canonica - 20290 LUC-CIANA, de nationalité Française, pour une durée illimitée. **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. **COMMISSAIRES AUX COMPTES :** Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes. **IMMATRICULATION :** Au RCS de BASTIA.

Pour avis.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : POGHJUNOVU Capital initial :** 300 euros **Capital min :** 300 euros **Capital max :** 600 euros **Siège :** Plaine de Peri u Pinu 20167 Peri **Objet :** Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant **Durée :** 99 ans **Gérant :** Mlle **POG-GIONOVO Laetitia Colomba**, Plaine de Peri u Pinu, 20167 Peri. **Cession** libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. **RCS :** Ajaccio.

Pour avis.

MODIFICATION GERANT

N° 24

LEROY SOLEIL

Société Civile Immobilière
Au capital de 100.00 €
Siège social : Immeuble Nicolai
Rue Joseph Tramoni, 20100 Sartène
481 632 230 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2016, il résulte que :

- **YANN LEROY**, né le 14 février 1972 à DIJON, demeurant MAEDI - Valise diplomatique Consulat de France à Jerusalem, 13 rue de Louveau, 92438 CHANTILLON CEDEX, a été nommé gérant de la SCI LEROY SOLEIL, en remplacement de **CHRISTOPHE PASTINELLI**, gérant démissionnaire.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
le représentant légal.

N° 25

AREA EQUIPEMENT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2250.00 €
Siège social : Lieu-dit Fiume d'Olmo
Pietricajolo, 20230 Talasani
815 294 921 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale du 31/12/2016 en remplacement de Monsieur François André RAFFALLI, gérant démissionnaire, il a été décidé de nommer :

En qualité de nouveaux gérants : Monsieur Laurent CHIESI, demeurant TALASANI (Haute-Corse) Lieu-dit Fiume d'Olmo PIETRICAJOLO, **et :** Monsieur Pascal CAMPANA, demeurant VESCOVATO (Haute-Corse), Aghja Rossa, pour une durée indéterminée. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
la gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 26

MCM MEDITERRANEENNE DE CONSIGNATION ET DE MANUTENTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 38.112,25 €
Siège : Quai du Commerce
06359 Nice Cedex 4
N° Siren 389 369 760

Aux termes d'une délibération en date du 13 décembre 2016, l'Associé Unique de la Société Méditerranéenne de Consignation et de Manutention a : décidé, dans le respect des statuts, de transférer le siège social de la société et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. A compter du 1er janvier 2017, le siège social de la société : qui était sis Quai du Commerce, 06000 Nice, est désormais situé **Terminal Nord, Port de Commerce, 20200 Bastia**.

Décidé de maintenir son activité à l'adresse de son ancien siège social sur Nice qui devient établissement principal, à compter du 1er janvier 2017.

Pour Avis, Le Président.

N° 27

SARL J2L

Au capital de 100 Euros
Siège social : Villa Baldacci
En Dessous du Hameau
du Tavignanu, 20250 Corte
Siren 518 410 402

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 janvier 2017, les Associés ont décidé de transférer à compter de cette date, le siège social qui était à 20250 Corté, Maison Campana, route de Saint Pancrace à l'adresse suivante, **20250 Corté, villa Baldacci, en dessous du Hameau du Tavignanu**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 28

Société AQFORR

Société à responsabilité limitée, au capital de 10.000 €, dont le siège social est sis Zone industrielle du Vazzio - 20090 Ajaccio, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 512 609 561. Aux termes de sa décision du 11 septembre 2016, le gérant a décidé le transfert du siège social de Zone Industrielle du Vazzio - 20090 Ajaccio à **Immeuble PETRACUMPAC - ZI du Vazzio - 20090 Ajaccio**.

Cette décision sera ratifiée par la prochaine assemblée. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

M. Richard FERRANDI,
Gérant.

N° 29

MADAMICELLA CANTA

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 23 rue d'Anjou
75008 Paris
793 875 881 R.C.S. Paris

Le 10 janvier 2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège de la société à compter du 10 janvier 2017 à **Résidence Les Horizons, Boulevard de Comène, 20000 Ajaccio**.

Gérant : Jacotey Alizée Résidence Les Horizons, Boulevard de Comène, 20000 Ajaccio. La société sera radiée du RCS de PARIS et ré-immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 30

AVIS

Par assemblée du 15 octobre 2016, les associés de la société «**ARANCERA 2015**», société civile immobilière au capital de 331.090 EUR dont le siège est à LA VARENNE SAINT HILAIRE [94210] 63 bis quai Winston Churchill [814 425 971 RCS CRETEIL] ont décidé de transférer le siège social à **Domaine de l'Arancera, Route royale, 20213 FOLELLI**.

Gérant : Monsieur Romain DE WAUBERT DE GENLIS, demeurant 63 bis quai Winston Churchill, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, et Monsieur Patrick BRANDIZI, demeurant L'Arancera Route royale, 20213 Folelli, nommé co-gérant à compter du 15 octobre 2016. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil.

N° 31

Société à Responsabilité Limitée
STRUCTURES MCS
Au capital de Trois Mille (3000) Euros
RCS Ajaccio 539 155 903

Ancien Siège Social :
Sarrola-Carcopino
"Chioso Soprano" - 20167
Nouveau Siège Social :
Mezzavia - Renasca 2
Chemin d'Acqualonga - 20167

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès verbal d'une décision en date du 04 janvier 2017, l'associé unique, et seul gérant de la SARL STRUCTURES MCS susvisée, a décidé de transférer le siège social qui était fixé à SARROLA-CARCOPINO - "CHIOSO SOPRANO" 20167, à MEZZAVIA - RENASCA 2 - CHEMIN D'ACQUALONGA - 20167, à compter du 04 janvier 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Corrélativement, l'avis précédemment publié, relativement au siège social est ainsi modifié :

Article 4 : Siège social
Ancienne Mention : SARROLA-CARCOPINO - "CHIOSO SOPRANO" - 20167
Nouvelle Mention : MEZZAVIA - RENASCA 2 - CHEMIN D'ACQUALONGA - 20167.

Pour Avis,
le Gérant et Associé unique,
Christophe VELARDI.

N° 32

Cabinet Lina Immobilier

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : 10, rue Favalelli
20200 Bastia
802 129 353 RCS Bastia.

Le 29/09/2016, l'associé unique a transféré le siège social à **bât D1, Paese Novu, 20600 Bastia** à compter du 01/10/2016. Mention au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 33

CORIN ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 37.000 €
Siège social : Centre Commercial
La Rocade - 20600 Furiani
492 107 990 RCS Bastia

Aux termes d'une assemblée générale en date du 11 janvier 2017, il a été procédé à la nomination de :

La société CAMA, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est à Bastia 20200, Quai des Martyrs, Immeuble La Tyrrhénienne, identifiée sous le numéro 450 401 161 RCS BASTIA, en qualité de Présidente de la société, pour une durée non limitée, en remplacement de M. Charles CAPIA, Président démissionnaire. La société CAMA est représentée par son Président, M. Charles CAPIA, Madame Michèle REBOA, demeurant à BASTIA, 5 rue Miot, en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée non limitée. Ces nominations ont pris effet au 1er janvier 2017.

Pour avis,
Le Président.

AVIS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 octobre 2016, les associés de la société **VITA LIBERTE AJACCIO**, société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros, dont le siège est sis Lieu dit Strette, La Rocade, Boulevard Louis Campi, Section Az N210, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 792 905 655, a décidé de :

- nommer en qualité de Président de la Société, en remplacement d'Emmanuel GIOBBI, démissionnaire, la société GC VITA LIBERTE, SAS au capital de 4.886,21 euros, dont le siège est sis 70, Avenue des Peintres Roux, 13012 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 751 166 158, prise en la personne de son Président en exercice, Monsieur Emmanuel GIOBBI,

- nommer, pour une période de six exercices :

- Approbans Audit, SARL au capital de 50.000 euros, dont le siège social est sis 62, rue Etienne Miège, 13013 MARSEILLE, et dont le numéro unique d'identification est 525 098 786 RCS MARSEILLE, représentée par Monsieur Pierre Chauvet, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société, et :

et : CBP Audit & Associés, SARL au capital de 55.000 euros, dont le siège est sis 2 boulevard de Gabès, 13008 MARSEILLE, et dont le numéro unique d'identification est 515 125 342 RCS MARSEILLE, représentée par Madame Christine BLANC-PATIN, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société.

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2016, le Président de la société **VITA LIBERTE AJACCIO** a pris acte de la démission de Stéphane CRUCIANI de son mandat de Directeur Général et a décidé de ne pas le remplacer. L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

CADEX

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.683.500 €
Siège Social : Centre Commercial
Port Toga - CS 60001
20291 Bastia Cedex
538 846 585 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 décembre 2016, il a été procédé à la nomination de :

- La société CAMA, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est à Bastia 20200, Quai des Martyrs, Immeuble La Tyrrhénienne, identifiée sous le numéro 450 401 161 RCS BASTIA, en qualité de Présidente de la société, pour une durée non limitée, en remplacement de M. Charles CAPIA, Président démissionnaire, La société CAMA est représentée par son Président, M. Charles CAPIA.

- Madame Marie-Françoise GIOVANNANGELI, demeurant à Piedicroce [20229] Hameau d'Erbaggio Nocarino, en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée non limitée.

- La société CORIN, société par actions simplifiée au capital de 21.905.184 €, dont le siège social est situé à Bastia [20200] Centre Commercial Port Toga et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 337 921 860, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée non limitée.

La SAS CORIN est représentée par son Président M. Noel DEVICHI. Ces nominations ont pris effet au 1er janvier 2017.

Pour avis, Le Président.



SELURL
MARIE ANNE PIERI

Notaire de la République
Officier Public

Résidence Bastien TADDEI - BP 37
20270 Aléria (Haute-Corse)

Suivant acte reçu par Maître Marie-Anne PIERI, Notaire de la République, Officier Public, le 30 décembre 2016 a été effectuée :

I - Augmentation de capital social de la SCI « A PAOLINA » :

La société dénommée PAOLI IMMOBILIER, société civile immobilière au capital de 2000,00 €, dont le siège est à FOLELLI [20213] Résidence MATTEA, BAT A, immatriculée au RCS DE BASTIA sous le n°491 538 500.

AU PROFIT DE : La société dénommée A PAOLINA, société civile, au capital de 1.500 €, dont le siège social est à CERVIONE [20221] Saint-André-de-Cotone, immatriculée au RCS DE BASTIA sous le n°442 340 535.

La société PAOLI IMMOBILIER a apporté les biens ci-après désignés :

ARTICLE UN
COMMUNE DE SAN-NICOLAO (HAUTE-CORSE) [20230] :

Dans un ensemble immobilier cadastré section A numéros 1616, 1618, 1619, 1620, 1622, 1624 et 1636 lieudit MORIANI PLAGE.

Les lots de copropriété numéros : n°16 [appartement], n°47 [appartement], n°50 [une superficie de 116 m² prévue pour la réalisation de locaux commerciaux], n°51 [une superficie de 150 m² prévue pour la réalisation de locaux commerciaux], n°76 [une place de parking extérieur], n°77 [une place de parking extérieur], n°78 [une place de parking extérieur], n°79 [une place de parking extérieur], n°80 [une place de parking extérieur], n°81 [une place de parking extérieur], n°114 [appartement], et n°148 [appartement].

Les biens sus-relatés sont évalués à UN MILLION SOIXANTE-QUINZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.075.400,00 EUR).

ARTICLE DEUX
COMMUNE DE SAN-NICOLAO (HAUTE-CORSE) [20230]

Dans UN ENSEMBLE IMMOBILIER, cadastré section A numéros 1632, 1634, 1638, 1633 et 1637 lieudit MORIANI PLAGE.

Les lots de copropriété numéros : n°1 [appartement] et n°64 [garage].

Les biens sus-relatés sont évalués à CENT TROIS MILLE EUROS (103.000,00 EUR).

Cet apport est consenti à titre pure et simple.

CAPITAL SOCIAL - NOUVELLE MENTION
 Par suite de l'apport ci-dessus constaté, le capital social est désormais fixé à la somme de UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (1.179.900,00 EUR) et dorénavant divisé en 78660 parts sociales de QUINZE EUROS (15,00 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 78660 réparties entre les associés.

II - CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE A PAOLINA

Nouveau siège social : SAN-NICOLAO [20230], Moriani-Plage, résidence du Roi Théodore, Bâtiment B.

III - CHANGEMENT DE DENOMINATION
Nouvelle dénomination : PAOLI PATRIMOINE IMMOBILIER.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

Me Marie Anne PIERI.



Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décisions du 28 décembre 2016, l'associé unique de la société «**CORSEA IMMOBILIER**», SARL au capital de 150.000 €, dont le siège est RN 193, lieudit Querciolo, 20213 SORBO OCAGNANO, (RCS BASTIA 794 885 277), a décidé, suite à l'apport de sa branche d'activité « gestion immobilière administrateur de biens », de supprimer cette activité, à compter rétroactivement du 1er novembre 2016. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de BASTIA.



AVIS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 octobre 2016, les associés de la société **VITA LIBERTE PORTO-VECCHIO**, société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros, dont le siège est sis Lieu dit Mazetta N146, 20137 PORTO VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 810 965 111, ont décidé de :

- qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,

- nommer en qualité de Président de la Société, en remplacement d'Emmanuel GIOBBI, démissionnaire, la société GC VITA LIBERTE, SAS au capital de 4.886,21 euros, dont le siège est sis 70, Avenue des Peintres Roux, 13012 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 751 166 158, prise en la personne de son Président en exercice, Monsieur Emmanuel GIOBBI,

- nommer, pour une période de six exercices :

- Approbans Audit, SARL au capital de 50.000 euros, dont le siège social est sis 62, rue Etienne Miège, 13013 MARSEILLE, et dont le numéro unique d'identification est 525 098 786 RCS MARSEILLE, représentée par Monsieur Pierre Chauvet, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société, et

- CBP Audit & Associés, SARL au capital de 55.000 euros, dont le siège est sis 2 boulevard de Gabès, 13008 MARSEILLE, et dont le numéro unique d'identification est 515 125 342 RCS MARSEILLE, représentée par Madame Christine BLANC-PATIN, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société.

- a pris acte de la démission de Stéphane CRUCIANI de son mandat de Directeur Général et a décidé de ne pas le remplacer.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

Le Président.

PULL SERVICES 20

SAS au capital de 900,00 Euros
35 Lotissement Moulin A Vent,
20220 Ile-Rousse
821818754 R.C.S. Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 10/11/2016 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 10/11/2016 Nouvel objet social : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : Vente, installation, mise en service et dépannage de climatisation et de pompe à chaleur. Plomberie, électricité, pause de meuble de cuisine et installation d'appareils électroménager. Rénovation de l'habitat. le dépannage et la réparation à domicile des équipements domestiques, électroniques, électromécaniques, électriques, antenne. Service de ménage, aide à la personne, livraisons, formations, conseils, location, événementiels. L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement. La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet. La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

DECA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 228.673,53 €
Siège Social : Centre Commercial
La Rocade - 20600 Furiani
326 941 275 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 décembre 2016, il a été procédé à la nomination de :

- La société CAMA, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est à Bastia 20200, Quai des Martyrs, Immeuble La Tyrrhénienne, identifiée sous le numéro 450 401 161 RCS BASTIA, en qualité de Présidente de la société, pour une durée non limitée, en remplacement de M. Charles CAPIA, Président démissionnaire, La société CAMA est représentée par son Président, M. Charles CAPIA.

- Madame Marie-Françoise GIOVANNANGELI, demeurant à Piedicroce [20229] Hameau d'Erbaggio Nocarino, en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée non limitée.

- La société CORIN, société par actions simplifiée au capital de 21.905.184 €, dont le siège social est situé à Bastia [20200] Centre Commercial Port Toga et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 337 921 860, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée non limitée. La SAS CORIN est représentée par son Président M. Noel DEVICHI. Ces nominations ont pris effet au 1er janvier 2017.

Pour avis, Le Président.

N° 41

X'JUMP

SAS au capital de 3000,00 Euros
Renajolo de Palavesa,
20137 Porto-Vecchio
801750746 R.C.S. Ajaccio

Par décision du Gérant en date du 04/01/2017 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 04/01/2017 **Nouvel objet social** : L'installation et la commercialisation d'habitats insolites : Cocoon, Cabanes dans les arbres, cabanes dans les rochers, habitats suspendus.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 42


**Cabinet d'Avocat
Sébastien SEBASTIANI**

Avocat
35, Boulevard Paoli
20200 Bastia

S.A.S. CANOPEE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège social : Porto-Vecchio (20137)
La Poretta
752 609 644 R.C.S. Ajaccio

**AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 décembre 2016 que cette dernière a approuvé les termes du contrat d'apport du 30 décembre 2016, aux termes duquel Monsieur Bernard COSTA et Madame Janine LUCCHINI ont apporté par voie d'apport en nature à la société la pleine et entière propriété des 800 parts qu'ils détiennent dans la SARL BJC CUISINES RCS AJACCIO 502 952 276, et notamment la valorisation et les conditions de rémunération de cet apport.

En conséquence de l'approbation de l'apport susvisé, le capital social de la société a été augmenté d'un montant nominal de 984.000 euros pour le porter de 5000 euros à 989.000 euros, par l'émission de 98.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, attribuées à Monsieur Bernard COSTA et Madame Janine LUCCHINI en rémunération de son apport.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés de la façon suivante :

Article 7- Apports

Il est décidé d'ajouter le paragraphe suivant :

« Apports en nature.

Monsieur Bernard COSTA apporte 400 parts qu'il détient dans le capital de la SARL BJC CUISINES (RCS AJACCIO 502 952 276).

Madame Janine LUCCHINI apporte 400 parts qu'elle détient dans le capital de la SARL BJC CUISINES (RCS AJACCIO 502 952 276).

Article - 8 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 989.000,00 euros.

Il est divisé en 98.900 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie. »

Pour avis.

N° 43

EURL LBC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 200.000 €
RCS Porto-Vecchio-SIREN 521 004 077
Lieu-dit Poretta
Résidence Quatre Portes
20137 Porto-Vecchio

**AVIS D'AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Aux termes d'une décision en date du 23 Décembre 2016, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 400.000 € par création de 4000 parts nouvelles de 100 euros de valeur nominale chacune, libérées par compensation de créances. Le capital social qui était de 200.000 € est désormais fixé à 600.000 €.

Pour avis,

N° 44

OLIVIER BLEU IMMO

SAS au capital de 1.500.000 €
Siège social : 9 avenue Maréchal
Sébastieni, 20200 Bastia
521 243 535 R.C.S. Bastia

Il résulte des procès verbaux des décisions de l'associé unique et des décisions du président en date du 25/07/2016 que le capital a été augmenté d'un montant 257.250 €, puis d'un montant de 385.875 € pour être porté de 1.500.000 € à 2.143.125 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 45

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 22 Mars 2016, la SARL A SPUSATA au capital social de 52.500.000 Euros, siège social Plage de Sagone 20118 Sagone immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 442 764 171, représentée par Mlle FIESCHI Véronique, a donné en location-gérance à : Monsieur LUCCIONI ERIC, Demeurant SCI SCARPA 2016 MURZO ; un fonds de commerce de Restauration traditionnelle-Crêperie, exploité Plage de Sagone 20118 Sagone, à compter du 01 Janvier 2017 jusqu'au 31 Décembre 2017. Le contrat n'est pas renouvelable.

Pour unique insertion,

N° 46

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 22 Mars 2016, la société A SPUSATA Sarl au capital social de 52.500.000 Euros, siège social Plage de Sagone 20118 Sagone immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 442 764 171, représentée par Mlle FIESCHI VERONIQUE, a donné en location-gérance à : Monsieur POLI Pierre-Toussaint, Demeurant Letia St MARIN, 20160 LETIA ; un fonds de commerce de " Restauration traditionnelle-Crêperie" exploité à Plage de Sagone 20118 Sagone - Vico à compter du 02 Avril 2016 jusqu'au 31 Décembre 2016. Le contrat n'est pas renouvelable.

Pour avis,

N° 47

TOLAÏNI Sarl

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : Lento Village
20252 Lento Bigorno
RCS Bastia 809 541 436

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de Débit de boissons-licence IV, sis, 20252 LENTO (Haute-Corse), consentie par acte sous seing privé en date à LENTO du 22 Décembre 2014, par : Monsieur TOLAÏNI Clément, demeurant, 20252 LENTO (Haute-Corse), A : La Société SARL TOLAÏNI, SARL au capital de 500,00 euros, ayant son siège social, 20252 LENTO (Haute-Corse), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 809 541 436 RCS BASTIA, A pris fin à la date du 31/12/2016. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Monsieur TOLAÏNI Clément, demeurant, 20252 LENTO (Haute-Corse), où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

N° 48

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

Il a été mis fin, le 30 novembre 2016, à la location-gérance consentie aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/12/2013 à Borgo, par lequel Mme Sylvie GIOVINAZZO, immatriculée 448 280 610 au RCS de Bastia, domiciliée Lotissement Roselli, chemin de Rustinchetto à Borgo (20290), Avait donné en location gérance : A Mme Alexandra HERAIL, épouse ET-TORI, demeurant Lot Zivvia, route de Pireto à Lucciana (20290), immatriculée 419 516 596 au RCS de Bastia Un fonds de commerce de vente de fleurs, plantes et dérivés, sis et exploité Centre commercial Sainte Devote, à Borgo (20290) Pour une durée de 12 mois à compter du 01/12/2013 et jusqu'au 30/11/2014, renouvelable tacitement.

Pour avis,

N° 49

**DEBUT de CONTRAT
de LOCATION-GERANCE
D'UN FONDS ARTISANAL**

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er novembre 2016. Monsieur ALFONSI Joseph François Toussaint, Artisan, exerçant au 44 lotissement Les Collines-quartier Donateo - Calvi (20260)-RM de Haute Corse n°792 385 569 a donné en location gérance à La SARL BW DIFFUSION, au capital de 500 euros, siège social 44 lotissement Les Collines à Calvi (20260) immatriculation au R.C.S. de Bastia n° 824 265 920, représentée par son gérant Monsieur BRUNO William Fabrice le fonds artisanal de réparation de machines et équipements mécaniques lui appartenant sous l'enseigne Ecodia Balagna, pour une durée d'une année à compter du 1er novembre 2016, renouvelable par tacite reconduction.

**ICN : Annonce légale
TEL : 04 92 32 04 40**
**DISSOLUTION SOCIETE
LIQUIDATION SOCIETE**

N° 50

SCI PINELLO

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 Euros
Siège social : Chez M. BENARD
Les Hauts de Baracci - 20113 Olmeto
RCS : 441 725 157

RECTIFICATIF :

Parution Journal du 16/12/2016
N° 6644

Aux fonctions de liquidateur Il fallait lire : Elle a nommé aux fonctions de liquidateur Madame AVISSE Joceline Henriette Georgette épouse De PERETTI DELLA ROCCA en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés.

N° 51

TOLAÏNI Sarl

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : Lento Village
20252 Lento Bigorno
RCS Bastia 809 541 436

Par décision du 28/12/2016, enregistrée à BASTIA le 12/01/2017, Dossier 2017/01013, Référence 2017 A/00055, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2016 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Monsieur TOLAÏNI Clément, demeurant à LENTO (20252) (Haute-Corse), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à LENTO (20252) (Haute-Corse), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,

N° 52

**ENT.RENOVATION
IMM.CORSE**

SARL en liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social : 2, Rue Stephanopoli
20000 Ajaccio (Corse)
492 588 736 RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31/12/2015 la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2015 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur Eric Augustin ALLEGRINI, demeurant à AJACCIO (Corse) 2 rue STEPHANOPOLI, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO (Corse) 2, Rue Stephanopoli. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

DIAMANT IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 74.800 euros
Siège social : 2, boulevard
Madame MERE - BP 813
20000 Ajaccio Cedex 4 (Corse)
325 221 380 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2016, les associés ont approuvé le traité de fusion du 14 novembre 2016 prévoyant l'absorption des sociétés SARL DIAMANT IMMOBILIER et SARL SOCIETE DU DIAMANT par la société SARL MIP, société à responsabilité limitée au capital de 500.000 euros, 323 838 094 RCS AJACCIO dont le siège social est situé 2 boulevard Madame MERE B.P.813 - 20192 AJACCIO CEDEX 4.

En conséquence, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société SARL «DIAMANT IMMOBILIER» son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société « MIP » Société absorbante, réunie le 31 décembre 2016 ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution des sociétés SARL « DIAMANT IMMOBILIER » et SARL « SOCIETE DU DIAMANT » sont devenues définitives à cette date.

Pour avis, Le représentant légal.

SOCIETE DU DIAMANT
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 152.449 euros
Siège social : 2, boulevard
Madame Mère - B.P. 813
20192 Ajaccio Cedex 4 (Corse)
46 920 401 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2016, les associés ont approuvé le traité de fusion du 14 novembre 2016 prévoyant l'absorption des sociétés SARL DIAMANT IMMOBILIER et SARL SOCIETE DU DIAMANT par la société SARL MIP, société à responsabilité limitée au capital de 500.000 euros, 323 838 094 RCS AJACCIO dont le siège social est situé 2 boulevard Madame MERE B.P.813 - 20192 AJACCIO CEDEX 4.

En conséquence, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société SARL «SOCIETE DU DIAMANT» son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société « MIP » Société absorbante, réunie le 31 décembre 2016 ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution des sociétés SARL « DIAMANT IMMOBILIER » et SARL « SOCIETE DU DIAMANT » sont devenues définitives à cette date.

Pour avis, le représentant légal.

I LARICCI
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1040 Euros
Siège social : Hameau de Vizzavona
20219 Vivario - (Haute-Corse)
R.C.S: Bastia B 402 278 162

Suivant décision en date du 17 janvier 2017, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, sous régime légal. Monsieur Marcel ROURE, jusque-là Gérant, a été nommé liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour Avis, Le Liquidateur.

DGA
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 3000 euros
Siège social : Lieu-dit Pietrrossa
Route Royale
20600 Bastia (Haute-Corse)
494 794 357 RCS Bastia

L'assemblée générale par une décision en date du 22 décembre 2016, après avoir entendu le rapport de Madame Danielle AN TOMARCHI, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

Pour avis, La liquidatrice.

AGOSTA LOCATION
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation-Capital : 8000 Euros
Siège social : Afa (Corse du Sud)
Lieu-dit U Pozzu
R.C.S : Ajaccio B 450 517 206

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décision en date du 30 décembre 2016, les associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 30 novembre 2016 - donné quitus et déchargé de sa mission Olga NOMELLINI-PUDDA Liquidateur demeurant à AFA (CORSE DU SUD)
- Lieu-dit U POZZU, et constaté la clôture de liquidation au 30 novembre 2016. Les comptes seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour Avis,

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 13/01/2017 dans ICN, concernant la société LES MAISONNETTES DE LAVA, **il y avait lieu de lire** : Dans l'annonce légale parue n° 6648, n°33. **Il fallait lire** : M. Laurent TROUCHE demeurant Rés. du Salario imm. le Colisée, Bât C3, 20192 AJACCIO CEDEX 4. **Et non** : Mme CAMUGLIO ÉP. TROUCHE Elisa, Comme écrit par erreur.

**Société CORSE
DE SUPER SERVICE**
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 152.449.02 euros
Siège social : Bassanese,
Lupino, 20600 Bastia
496 420 159 RCS Bastia

RECTIFICATIF

à l'annonce légale n°67
Parue dans le journal n°6644
du 16 décembre 2016

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la Société PRICE-WATERHOUSECOOPERS Audit en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Guy GEFROY, démissionnaire et Madame Sophie LAZARD, domiciliée à LYON CEDEX 06 [69451], 20 Rue Garibaldi, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléante en remplacement de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS Entreprises, avec prise d'effet de leurs fonctions au 19 octobre 2015.

Pour avis, La Présidente.

"L'HOSPITON
SAS au capital de 100 euros
Siège social : Route de Piana,
Collinata di Molinacciu,
"U Salognu", 20115 Piana

Rectificatif à l'annonce parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", Double Numéro du 23/12/2016 au 02/01/2017, N° 6645-N°6646. **Il fallait lire** "Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PIANA du 20 décembre 2016" **en lieu et place** du "15 décembre 2016".

SEDACO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : RN 193, 20600 Bastia
389 916 388 RCS Bastia

RECTIFICATIF

à l'annonce légale n°65
Parue dans le journal n°6644
du 16 décembre 2016

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la Société PRICE-WATERHOUSECOOPERS AUDIT Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Guy GEFROY, démissionnaire et Madame Sophie LAZARD, domiciliée à LYON CEDEX 06 [69451], 20 Rue Garibaldi, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléante, avec prise d'effet de leurs fonctions au 19 octobre 2015.

Pour avis, La Présidente.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 6648, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 13/01/2017 au 19/01/2017. **Concernant** : EARL SOLIANA **Il fallait lire** : « EARL SOLIANA SOCIETE CIVILE ». **Et non** : « SOLIANA SARL », comme écrit par erreur.

SUPER MG
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75.000 euros
Siège social : Bassanese,
Lupino, 20200 Bastia
414 505 370 RCS Bastia

RECTIFICATIF

à l'annonce légale n°68
Parue dans le journal n°6644
du 16 décembre 2016

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la société PRICE-WATERHOUSECOOPERS Audit en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de Monsieur Guy GEFROY, démissionnaire et Madame Sophie LAZARD, domiciliée à LYON CEDEX 06 [69451], 20 Rue Garibaldi, en qualité de, Commissaire aux Comptes suppléante en remplacement de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS Entreprises, avec prise d'effet de leurs fonctions au 19 octobre 2015.

Pour avis, La Présidente.

POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE

AVIS

Par décision du 04/07/2016, l'associée unique de la **SARL SOLEIL ROUGE YACHTING**, au capital de 360.000 EUR, sise Port Tino Rossi, Jetée de La Citadelle, 20000 Ajaccio, RCS AJACCIO 303 628 119, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

MODIFICATION CAC

AGORA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 95.000 €
Siège : 27, avenue Napoléon
20110 Propriano
538607920 RCS de Ajaccio

Suivant décisions unanimes des associés du 28 juillet 2016, il a été décidé, de nommer à compter du même jour :
- Madame Corinne MOCCHI, demeurant à OLMETO [20113], Lieu-dit Valle d'Oniche, en qualité de Directeur Général,
- La société ACCENT - Audit et Commissariat aux comptes des entreprises, dont le siège social est à LYON [69005], 7 avenue Adolphe Max, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- La société Christophe LEFEVRE, dont le siège social est à VILLEURBANNE [69100], 1 rue du Docteur Pierre Fleury Papillon, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.
- de transférer le siège social à **PRO-PRIANO [20110], Résidence Coté-Plage Bât. B, 5 route de la Corniche.**

Pour avis,

PROCHAINE PARUTION 27/01/2017 N° 6650

N° 66

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr - web : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Opérations de maintenance corrective de niveaux 3,4 et 5 comprenant les travaux in situ , les travaux de remise en état en atelier et les fournitures diverses concernant les groupes électropompes équipant les stations de pompage de l'OEHHC

Référence acheteur : 2017-001-SE

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FR83

Durée : 36 mois.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget de fonctionnement de l'OEHHC. Le paiement s'effectuera par virement administratif au compte ouvert au nom du titulaire indiqué au présent marché à partir de son RIB ou RIP original. Conformément à l'article 183 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le délai maximal de paiement sur lequel s'engage l'acheteur est de 30 jours.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
20% Qualifications et expérience du personnel assigné à l'exécution du marché
10% Prise en compte de la notion de développement durable
40% Prix

Remise des offres : 08/02/17 à 12h00 au plus tard.

à l'adresse : OEHC - Secrétariat de direction - 2ème étage - AVENUE PAUL GIACOBBI - BP 678 - 20601 BASTIA - CEDEX - Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55, mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 13/01/17

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.oehc.fr>

N° 67

Préfecture de la Corse-du-Sud**Direction Départementale des Territoires et de la Mer****AVIS A PUBLIC**

**CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION D'UNE
SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT
POUR UN OUVRAGE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
SUR LA COMMUNE DE VERO**

L'instauration d'une servitude de passage et d'aménagement, au bénéfice de la commune de VERO concerne :

* La création de la Zone d'Appui à la Lutte [ZAL] de Suaricchio et d'un point d'eau sur la ZAL.

Le dossier relatif au projet de la servitude sera déposé en mairie de Vero :

- du lundi 23 janvier au vendredi 24 mars 2017 -

et sera consultable tous les mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h.

Pendant la durée d'affichage en mairie (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations au préfet, direction départementale des territoires et de la mer - service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - 20302 AJACCIO Cedex 9.

Ajaccio, le 16/01/2017,

Pour le directeur, Le chef du service risques eau forêt,

Signé : Magali ORSSAUD.

N° 68

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAI VALINCO****AVIS D'APPROBATION**

**Du projet de zonage d'assainissement
de la commune de Santa Maria Figaniella**

Par délibération en date du 27 décembre 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Sartenais Valinco a approuvé le projet de zonage d'assainissement de la commune de Santa Maria Figaniella. Le dossier soumis à enquête publique ainsi que le rapport du commissaire enquêteur sont mis à disposition du public à la Communauté de communes du Sartenais Valinco aux jours et heures habituels d'ouverture.

N° 69

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**Communes d'Antisanti et de Casevecchie**

**Demande de permis de construire d'une centrale
photovoltaïque au sol intégrant un stockage
d'électricité, présentées par la société FPV Vallerone**

2ème insertion.

NATURE DE L'INSTALLATION : centrale photovoltaïque au sol intégrant un stockage d'électricité.

Ce projet relève de la rubrique 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DUREE DE L'ENQUÊTE (arrêté n° 1015-2016 en date du 26 décembre 2016) :

* Du mercredi 18 janvier 2017 au mercredi 22 février 2017 inclus.

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE :

Mairies d'ANTISANTI et de CASEVECCHIE.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur **Don-Jean ROMANACCE**, Commissaire Enquêteur, désigné par décision du président du tribunal administratif du 27 octobre 2016, recevra les observations du public en mairies d'Antisanti et de Casevecchie, selon les modalités suivantes

Dates et horaires des permanences

Mercredi 18 janvier 2017 de 13 h 30 à 17 h 00.

Mercredi 8 février 2017 de 13 h 30 à 17 h 00.

Mercredi 22 février 2017 de 13 h 30 à 17 h 00.

Mairie d'Antisanti**Mairie de Casevecchie**

Mercredi 18 janvier 2017 de 9 h 00 à 12 h 00.

Mercredi 22 février 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

Monsieur **William PUCCIO** a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairies d'Antisanti et Casevecchie.

Le public pourra communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le mercredi 22 février 2017.

Toutes les informations pourront être obtenues auprès de Madame Graziella Giancchini représentant la société AKUOCORSE Energie, 1 rue du docteur André Morucci 20200 Bastia (Tel : 04 95 48 18 87).

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées, en mairies d'Antisanti et Casevecchie, pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

N° 70

Préfecture de la Corse-du-Sud**Direction Départementale des Territoires et de la Mer****AVIS A PUBLIC**

**CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION
DE SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT
POUR DES OUVRAGES EXISTANTS DE PRÉVENTION
DES INCENDIES SUR LA COMMUNE DE FIGARI**

L'instauration de servitudes de passage et d'aménagement, au bénéfice de la commune de FIGARI concerne les ouvrages suivants :

* Piste de liaison de Monticello (P167),

* Piste de liaison de Valicello (P81),

* Piste de liaison dite "du barrage" (P43 - partie nord) et son accès au point d'eau FIG10, point de pompage du barrage de Talza.

* Point d'eau FIG06, "Vallone",

* Point d'eau FIG07, "Vallicello",

* Point d'eau FIG09, "Pacciale di Talza".

Les dossiers relatifs aux projets des servitudes seront déposés en mairie de Figari :

- du lundi 23 janvier au vendredi 24 mars 2017 -

et seront consultables tous les mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h.

Pendant la durée d'affichage en mairie (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations au préfet, direction départementale des territoires et de la mer - service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - 20302 AJACCIO Cedex 9.

Ajaccio, le 13/01/2017

Pour le directeur, Le chef du service risques eau forêt.

Signé : Magali ORSSAUD.

**B. LEONELLI**

Avocat - 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 12 Janvier 2017, enregistré à BASTIA le 16 Janvier 2017, Dossier 2017 01471, référence 2017 A 00067, Madame Antonia, Marie, Jeanne, Marguerite ROLANT demeurant à SAINT-FLORENT [20217] Résidence Les Arcades, a cédé à la Société "SOCIETE D'EXPLOITATION NEGRI", SAS au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à SAINT-FLORENT [20217] Résidence Le Cisternino, Le Lodu, un fonds de commerce de Laverie automatique, Blanchisserie, Repassage exploité à SAINT FLORENT [20217] Lieu-dit Tettola, moyennant le prix de 60.000 euros s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels, La date d'entrée en jouissance a été fixée au 12 Janvier 2017. Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion, L'Acquéreur.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans "l'Informateur Corse Nouvelle" du 03.01.2017 - N°6647 relatif à la vente de fonds de commerce par la SARL CYRNEA PVC au profit de la SAS FABRICATION CORSE MENUISERIE, c'est par erreur qu'il a été mentionné : que les oppositions seront reçues auprès de Maître Bernard ROUSSEL, domicilié à NIMES [30972] 850, Rue Etienne Lenoir, BP 89068, Cedex 9. **IL FALLAIT Lire** : que les oppositions seront reçues auprès de Maître Bernard ROUSSEL, domicilié à SAN MARTINO DI LOTA [20200] Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera.

Pour Avis,

JMF

S.C.I. au capital de 5030 euros
Siège social : c/o M. ANTONINI Jean
Baptiste - Route de Calvi
20220 Ile Rousse
R.C.S. de Bastia n° 401 180 070

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2016, il résulte que : le siège social a été transféré à compter du jour :
* Ancien siège : c/o M. ANTONINI Jean Baptiste - Route de Calvi - Ile Rousse [20220]
* Nouveau siège : Hotel Chez Charles - route Nationale à Lumio [20260]
* Monsieur FONDACCI Joseph, demeurant Route Nationale à Lumio [20260], a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame ANTONINI épouse FONDACCI Marie Françoise. Les articles « 4 - Siège social » et « 14 - Gérance » des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

MIP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500.000.00 €
Siège social : 2, boulevard
Madame MERE - B.P. 813
20192 Ajaccio Cedex 4
323 838 094 RCS Ajaccio

SOCIETE DU DIAMANT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 152.449 euros
Siège social : 2, boulevard
Madame Mère - B.P. 813
20000 Ajaccio
046 920 401 RCS Ajaccio

SOCIETE DIAMANT IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 74.800 euros
Siège social : 2 boulevard
Madame Mère - B.P. 813
20000 Ajaccio
325 221 380 RCS Ajaccio

AVIS DE FUSION

1] Par convention sous seing privé, à AJACCIO, du 14 novembre 2016, les sociétés SARL DIAMANT IMMOBILIER et SARL SOCIETE DU DIAMANT, et la société SARL MIP ont établi un projet de fusion, aux termes duquel les sociétés SARL DIAMANT IMMOBILIER et SARL SOCIETE DU DIAMANT faisaient apport, à titre de fusion à la société MIP, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant leurs patrimoines, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine des sociétés SARL DIAMANT IMMOBILIER et SOCIETE DU DIAMANT, devant être dévolue à dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

2] Cette fusion a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des associés des sociétés DIAMANT IMMOBILIER et SOCIETE DU DIAMANT, du 31 décembre 2016 et par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société MIP du 31 décembre 2016. En rémunération de cet apport-fusion, l'assemblée générale de la société MIP a procédé à une augmentation de capital de 72.510 euros, pour le porter de 500.000 euros à 572.510 euros, au moyen de la création de 290.040 parts sociales nouvelles, de 0.25 euros de nominal, entièrement libérées, attribuées aux associés des sociétés SARL DIAMANT IMMOBILIER et SOCIETE DU DIAMANT, à raison de 25 parts sociales de MIP pour 1 part sociale SOCIETE DU DIAMANT et de 182 parts sociales de la société MIP pour 1 part sociale de DIAMANT IMMOBILIER. La prime de fusion s'élève à un montant de 986.136 euros.

3] Juridiquement, la fusion a pris effet le 31 décembre 2016, toutefois fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2016 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par les sociétés SOCIETE DU DIAMANT et DIAMANT IMMOBILIER depuis le 1er janvier 2016 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société MIP et considérées comme accomplies par la société MIP depuis le 1er janvier 2016. .../...

4] En conséquence aux termes de sa délibération du 31 décembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société MIP a modifié les articles des statuts 6 et 7 relatifs aux apports et au capital social. L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

* Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de cinq cents mille [500.000] euros. Il est divisé en deux millions [2.000.000] parts sociales de zéro virgule vingt-cinq [0.25] euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

* Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de cinq cent soixante-douze mille cinq cent dix [572.510] euros. Il est divisé en deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille quarante [2.290.040] parts sociales de zéro virgule vingt-cinq [0.25] euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

BOULANGERIE DES SALINES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social : Résidence
Méditerranée, Bât .D, Avenue Noël
Franchini, 20090 Ajaccio
493 400 683 RCS Ajaccio

BOULANGERIE D'AFI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social : route d'AFI
Lieu-dit U Serenu - Commune d'Afa
20167 Afa

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2016 :

1] Par convention sous seing privé, à AJACCIO, du 3 Novembre 2016, la SARL BOULANGERIE DES SALINES et la SARL BOULANGERIE D'AFI ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la SARL BOULANGERIE DES SALINES faisait apport à la SARL BOULANGERIE D'AFI de sa branche complète et autonome d'activité constituée par le fonds de commerce de «Boulangerie-Pâtisserie-Sandwicherie - Confiserie et Produits régionaux» exploité dans son établissement sis Route d'AFI lieudit U SERENU - commune d'AFI 20.167 MEZZAVIA, comprenant un actif de 211.123,24 euros et un passif de 217.973,23 euros, il en résulte que la valeur nette des biens et droits apportés est négative et s'élève à «6850.00» [Six mille huit cent cinquante euros].

En contrepartie de la valeur nette des apports de la branche complète et autonome d'activité constituée par ledit fonds de commerce pour un montant de «6850.00 euros», il est attribué aux associés de la SARL BOULANGERIE D'AFI un apport en nature pour un montant de 7500 euros. Il en résulte un mali de scission de 14.350.00 euros.

2] Cette convention d'apport partiel d'actif a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SARL BOULANGERIE DES SALINES du 31 Décembre 2016 et par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SARL BOULANGERIE D'AFI du 31 Décembre 2016.

En rémunération de cet apport évalué à sept mille cinq euros [7500]. Il sera ainsi attribué 1.000 parts sociales de 7,50 euros chacune de la façon suivante : ../..

- La société ULYSSE FININVEST en rémunération de cet apport évalué à sept mille cent vingt-cinq euros [7125], se voit attribuer neuf cent cinquante [950] parts de sept euros et cinquante centimes [7.5] chacune, intégralement libérées.

- Monsieur Olivier Antoine Paul MINICONI en rémunération de cet apport évalué à trois cent soixante-quinze euros [375], se voit attribuer cinquante [50] parts de sept euros et cinquante centimes [7.5] chacune, intégralement libérées.

L'évaluation des apports ci-dessus a été effectuée au vu du rapport de Monsieur DANIEL RAFFALLI, commissaire aux apports désigné à l'unanimité par les associés. Il n'est créé aucune prime d'apport.

3] En conséquence, au terme de sa délibération du 31 Décembre 2016, l'assemblée générale des associés de la BOULANGERIE D'AFI a approuvé cet apport et procédé à la constitution corrélative de son capital social de 7500 euros et rédigé les statuts de la société en conséquence.

SEDATEC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.489.80 €
Siège social : Zone Industrielle
de Tragone - 20620 Biguglia
344 537 527 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2016 : Il a été décidé de supprimer de l'objet social les activités suivantes :

"Mise en place d'un bureau d'études et d'ingénierie portant sur la Chaudronnerie, et la tuyauterie. La conception et l'implantation de divers appareils ayant trait à ce domaine d'activité.

Le traitement et le revêtement de métaux. Par ailleurs, l'objet social de la société a été modifié à compter du 22/12/2016, aux activités suivantes :

- l'activité relative aux citernes Propane est désormais celle relative aux citernes 'GPL' en clientèle ou sur Parc.

" Le contrôle, l'étanchéité, l'hydraulique et le jaugeage des citernes carburant TMD ou autres contenants.

La commercialisation de matériel vinicole et oléicole alimentaire ou non avec ou sans pose et la maintenance dudit matériel. La maintenance informatique, l'audit et conseils. Les activités d'agent commercial dans le domaine de la peinture et des produits phytosanitaires.

Les activités d'agent commercial et concessions d'habitations légères et garage ou abri préfabriqués (avec ou sans pose). La mise en place de Bureaux études et d'établissement de plans et schémas. L'achat et la location de bien immobilier". En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 9 janvier 2017, le Tribunal prononce l'arrêt de l'activité à l'égard de : La SCEA Domaine Casabianca, pris en la personne de Mme Casabianca Anne-Marie, Pouvoir, ayant son siège social Bravone, 20230 Linguizzetta

Forme : SCEA
Juge commissaire : Madame Sbragia D.
Liquidateur Judiciaire : Maître Bernard Roussel, Résidence U Boscu d'Oru, Pietranera, 20200 Bastia

Pour extrait : le Greffier.

PAULU PIAZZOLI

Pastore è puetu

Ni distant, ni taiseux, Paulu Piazzoli s'exprime cela dit plus volontiers par la poésie, qui l'a accompagné des années durant, sur les chemins de transhumance comme dans sa vie d'homme.

L'ancien berger de l'Alisgiani était l'invité de l'Adecec, le 13 janvier, au couvent de Cervione, à l'occasion de la sortie de son premier recueil de poésies en langue corse.

Timide, non. Discret, assurément. Paulu Piazzoli est de cette race d'hommes nés *cù u stintu umanu*, sachant apprécier chaque moment de la vie à sa très juste valeur. Peut-être mieux que d'autres, il en connaît le prix... Cette vie, sous tous ses aspects, il l'a mise en vers. Voilà des années que le berger Alisgianincu, que la transhumance estivale a porté en plaine de San Giulianu, «nant'à e ripe di l'Oneiu», écrit et exprime ses sentiments. Peut-être mieux par le vers que par le verbe. Il y a des choses qu'on ne dit pas, mais que l'écriture autorise.

Des poésies en langue corse, dont les thématiques atteignent l'universel. Le poète est touchant, autant qu'il peut être malicieux, sincère et authentique. Ses poésies sont un hommage à la nature, à ces lieux de pérégrination qui ont fait sa vie de berger. Il évoque aussi, avec une authenticité absolue, les bonheurs de sa vie d'homme, ses enfants, petits-enfants... ses amis. Et les inoubliables tundere du premier mai, dont chacun – et par dizaines – garde le souvenir inestimable de moments devenus trop rares. Canzone è puesie est une ode à la vie, dédiée à son épouse Lisa, ses filles Francesca è Catalina, à César son fidèle compagnon de route et beau-frère, à Paula, Bastianu è Lucia, i so figliulini. Son univers proche, qui lui a inspiré ses plus belles strophes.

C'est la maison d'édition Cismonte è Pumonti qui met aujourd'hui en valeur cette richesse poétique, éditée dans la collection *Canti d'improsa* en collaboration avec Matina Latina et le Centre de musique traditionnelle de Corse [CMTC], et avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pasquale Ottavi lui a fait l'honneur de la préface de cet ouvrage. L'universitaire, mieux que personne, sait évoquer «*u pastore di l'Oneiu*», sa vie discrète entre plaine et montagne, sa maison du hameau de Terrivola, ouverte à tous et à toutes heures, sa famille – repère essentiel – et cette nature qu'il sait regarder, écouter et respecter «*Paul Piazzoli, cù i so versi, sprime l'estru paisanu anticu, attempu in lu so mondu di campa è in la manera di rendene contu sott'à una forma puetica.*» Et Rinatu Coti y va de sa plume en «*der*» de couverture, soulignant: «*Una puesia dipinta di a natura stessa*» [...] *Omu dignitosu, Paulu Piazzoli canta una stonda di vita à mezu à i cantadori di l'improsa*».

À bientôt 76 ans, Paulu Piazzoli jouit d'une «retraite» bien méritée dans son village de Valle d'Alisgiani. Celle qui lui a donné le temps de se consacrer à l'édition de cet ouvrage, dont les poésies, plus nombreuses encore, remplissent encore les tiroirs. L'idée d'un deuxième recueil n'est pas à exclure: «*C'est un projet qui me tient à cœur*» confie le poète avec l'humilité du berger, et un sourire qui vous va droit au cœur. Invité de l'Adecec aux côtés de Pierre-Jean Luccioni pour la présentation de son ouvrage sur les bergers, Paulu Piazzoli a pris la mesure de sa notoriété nouvelle de poète... à part entière. ■ Jacques PAOLI

Pour se procurer «*Canzone è puesie*» contacter le 06 77 96 49 73



U CANTU DI U PASTORE

*Quassù da l'alte cime suprane
A l'ombra d'un foiu seculare
Per sola cumpagnia u so cane
Ma l'ochju sempre tesu à u mare*

*E' mischju à lu trattu di lu monte
Sinterete e belle canzone
Chi vanu à imbatte à l'orizzonte
Amurose fate bene attenzione*

*Ghjè u cantu d'un pastore di muntagna
Giovanotte aspettate u riturnu
Per ellu principia a cuccagna
E' per voi finisce u frastornu*

*Quand'è vo sinterete e sguille
Tutti l'anni a listessa stagione
Traversendu paesi cun ville
Cun e pecure ne cambia regione*

*S'ellu vi piglia in e so bracce
U vostru core serà ingabbiatu
A vita vi lascerà e tracce
U so surrisu vi fermerà stampatu*

*Ghjè u cantu d'un pastore piaghjincu
Chi volta in u so lucale
State à sente issu versu distintu
In i cuntorni ùn truvate l'uguale*

*Beata ch'ella hè in u so scornu
Chi suvente ne pensa à ellu
Felice serà quellu ghjornu
Ch'elli si scambieranu l'anellu*

*Quandu s'unisceranu i cori
Davanti à Diu à l'altare
U cantu di tutti i pastori
Intronerà da i monti à u mare*

*L'andatura di u pastore hà cambiatu
Un hà più a listessa armonia
Dipoi ch'ellu ghjè maritatu
Rientre in casa à l'Ave Maria.*



PIERRE PUGLIESI

Homme de ressources



Ajaccio ne veut plus être une belle endormie, ni se satisfaire d'un tourisme de cueillette ou regarder passer le train des projets transfrontaliers européens. Le point avec Pierre Pugliesi, adjoint au maire et chef de file des élus UDI d'Ajaccio, chargé du tourisme et des relations internationales, et tout nouveau président de l'Office du Tourisme du Pays Ajaccien.

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI

Dans un climat de craintes lié aux attentats, qui a nui à la fréquentation touristique en France, qu'en a-t-il été pour Ajaccio?

Hormis pour les secteurs touchés par le terrorisme, le taux de fréquentation touristique s'est plutôt orienté à la hausse dans l'arc méditerranéen. Hors Paca, on note une progression de l'ordre de 4% à 4,5%. Depuis le printemps dernier, l'Office du tourisme dispose de données précises, grâce à la mise en place d'outils de mesure. Globalement, les chiffres confirment qu'Ajaccio s'inscrit dans cette tendance. Ce qui ne veut pas dire que toutes les arrivées ont bénéficié au seul secteur de l'hôtellerie traditionnelle. Ajaccio présente une situation très hétérogène. Il y a donc des disparités dans les résultats. On note aussi que les touristes se décident de plus en plus au dernier moment, viennent de plus en plus tard, pour des séjours de plus en plus courts, en recherchant le meilleur prix ce qui implique une réactivité forte de la part de nos professionnels mais aussi des disponibilités en matière de transport. Les hôteliers qui ont des modèles d'attaque du marché très performants et se montrent réactifs n'ont pas désempilé, parvenant à maintenir l'équilibre entre prix à la chambre et taux de remplissage. D'autres, un peu scotchés sur les anciennes méthodes, ont davantage fonctionné sur un modèle de cueillette, prenant ce qui vient. L'hôtellerie est une profession qui, lors de la décennie précédente, a eu des difficultés à évoluer et est à présent confrontée au phénomène de l'ubérisation. C'est une vraie révolution sociétale, par laquelle on ne doit pas se laisser dépasser. Il y a beaucoup à faire sur le marketing des services que l'on offre.

«Nous avons beaucoup cassé les pieds à Airbnb»

La loi pour une République numérique inclut des dispositions pour encadrer l'économie collaborative – location entre particuliers de biens immobiliers, bateaux, camping-cars... dans les communes de plus de 200000 habitants. Votre sentiment à ce sujet ?

Nous nous sommes battus en vain pour que ce seuil de population soit abaissé. Quoi qu'il en soit, l'ubérisation est un phénomène à évolution exponentielle qui gagne tous les pans de l'économie et est très difficile à réguler de façon instantanée. Se pose la question de savoir si les lois pourront tout régler. Pour ma part, je dis: en partie. La loi est structurante, mais il y a également une question de culture. Et s'il appartient à la personne publique de s'investir pour mettre de la régulation et de l'équité dans le marché, aujourd'hui, tout professionnel se doit d'appréhender ces nouvelles formes de développement pour sa propre entreprise. Il faut être pugnace et savoir se servir des mêmes outils que la concurrence. En ce qui nous concerne, voilà trois ans que nous travaillons sur ce sujet, qui a été mis sur la table à Ajaccio dès notre arrivée en 2014.

Airbnb annonçant en juin dernier étendre la collecte automatisée de la taxe de séjour à Ajaccio, c'était donc un joli coup de pub plus qu'un beau geste spontané ?

C'est un exemple de la culture anglo-saxonne: tourner la difficulté à son avantage. Airbnb a su prendre les devants et communiquer de façon très positive. Mais si les lignes ont bougé, à partir de 2015, c'est que les grandes villes ont commencé à bouger et que des élus ont posé, au niveau national, la question de l'économie collaborative. Et ce n'est pas un hasard si Ajaccio est parmi les 18 premières villes où la collecte a été étendue. En réalité, nous avons beaucoup cassé les pieds à Airbnb pour y parvenir. En février, on commencera à avoir une vision plus précise de ce que pèse ce marché.

C'est en 2016, aussi, que la taxe de séjour est passée au régime réel. Quels étaient les objectifs ?

Une commune ou un établissement public de coopération intercommunale ne peut prétendre percevoir une taxe de séjour issue de l'économie collaborative qu'en ayant opté pour une taxe de séjour au réel. La taxe telle qu'elle était perçue il y a peu encore datait de 1997, époque difficile pour le tourisme. À mon sens, il n'y avait que des avantages à passer au réel. Le forfait offre a priori l'avantage de la simplification, mais génère des difficultés pour la comptabilité. Le réel permet de déconnecter clairement le prix de la nuitée de celui de la taxe, clarifie le rôle de l'hôtelier. Il a fallu 18 mois pour expliquer, convaincre, trouver un consensus. S'il y a eu quelques grincements de dents, les hôteliers ont dans l'ensemble joué le jeu. Entre 2014 et 2016, on a doublé le montant des taxes perçues, sans toucher aux taux journaliers. L'office étant devenu intercommunal le 1^{er} janvier, la taxe concernera donc toutes les communes de la Capa, ce qui offre un potentiel de récupération important notamment en ce qui concerne l'économie collaborative. Étant bien entendu que les ressources issues de la collecte serviront à promouvoir l'ensemble de la destination et améliorer son marketing.

Outre leur rôle dans l'émergence d'une économie collaborative, quel regard portez-vous sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et l'évolution des usages ?

Tout le monde aujourd'hui a un téléphone depuis lequel il peut se connecter et organiser, réserver un séjour. C'est un phénomène mondial, générationnel et sociétal, qu'on ne peut ignorer. De même que le phénomène du blog, et notamment du blog de voyage: il y a à présent des gens qui donnent leur opinion sur tout, et certains deviennent des professionnels, des influenceurs, des prescripteurs. Soit on est

dans le déni et lorsqu'enfin on se réveille, il est généralement trop tard. Soit on se met en situation d'accueillir et d'intégrer ces nouvelles pratiques et l'on peut tirer son épingle du jeu!

En 2015, l'Office de tourisme avait vu sa dotation baisser. Concrètement, comment cela s'est-il traduit ?

Un gestionnaire d'établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) se doit d'appréhender la problématique budgétaire globalement y compris avec ses ressources en propre. Il n'y a pas de place pour des «bas de laine»! La baisse des dotations, au demeurant générale dans l'univers public n'a été que «symbolique», la valorisation de la subvention a été en adéquation avec les ressources propres de l'Office de tourisme, qui était détenteur de réserves très importantes. Un bon gestionnaire se devait donc d'utiliser ces réserves. En ce sens, si la dotation a certes baissé en 2015 et 2016, nous avons conservé le même niveau de budget soit 1,4M€ sur ces deux années. L'office a eu non seulement les moyens nécessaires pour mener à bien toutes ses missions: garantir le métier de base de tout office de tourisme, notamment la qualité de l'accueil et de l'information, mais aussi générer des activités commerciales pour générer de nouvelles ressources. C'est d'autant plus de notre responsabilité que les aides de l'État et des collectivités diminuent.

Par ailleurs, nous avons développé un pôle «études» afin d'appréhender plus finement le territoire dans l'objectif de constituer une offre différenciatrice. Une campagne de promotion débutera dès cette année. Nous avons ainsi démontré qu'à moyenne constante nous pouvions non seulement assurer nos missions régaliennes mais aussi développer de nouvelles missions afin de trouver des ressources nouvelles. C'est là tout l'art de la stratégie, qui consiste à mieux utiliser ses moyens afin d'atteindre l'objectif prévu! 2016 a été une année de démarrage, 2017 sera celle de la consolidation et les années suivantes celles de la confirmation et du plein essor.

Via, notamment l'événementiel, comme par exemple la résurrection du carnaval d'Ajaccio ?

Outre le retour du carnaval, qu'il va s'agir de pérenniser et doter d'une notoriété, une stratégie événementielle est effectivement en œuvre. Les mois à venir verront la mise en place d'événements destinés à rythmer la vie festive d'Ajaccio et de son pays, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le but étant de les installer dans la durée et de les «marketer».

Vous êtes également en charge des relations internationales. Quelles sont vos priorités en la matière ?

Auparavant, les relations internationales se bornaient à «Untel est venu nous rendre visite, on s'est serré la main et on a mangé trois beignets», voire quelques projets de coopération européens inachevés. Il n'est pas simple pour une commune, au delà des jumelages et des échanges de bouquets de fleurs, d'engager une véritable relation, hors Communauté européenne, avec un pays, un état ou même une ville. Pour cela, nous avons créé une direction des affaires internationales et européennes, avec une vraie équipe! Celle-ci a en priorité en charge le traitement des projets pour la commune nécessitant des financements européens, avec des partenaires européens. En 2014, le montant des aides sollicitées (hors projets nationaux) était de l'ordre de 700 k€ pour deux projets. Au terme d'un an et demi de travail, le portefeuille de projets de la ville d'Ajaccio est passé à 19M€! Revenu dans le concert des projets transfrontaliers européens, la Ville est redevenue un partenaire fiable, écouté. Et pour la première fois, elle est cette année chef de file d'un projet sur la compétitivité et l'innovation des entreprises des villes portuaires. ■

«Revenue dans le concert des projets transfrontaliers européens, Ajaccio est redevenue un partenaire fiable, écouté.»



Solide comme un pied de vigne

Florian Marange est originaire du Médoc. S'il est né à Talence, il a grandi à Saint-Estèphe, un petit village connu dans le monde entier pour la qualité de ses vins.

Par Michel MAESTRACCI

Tous les jours, le jeune Florian passait les journées en compagnie de son père, maître de chais à la coopérative du village. Avec sa maison collée à la cave, en plein milieu des vignes, le défenseur du SC Bastia a grandi dans un milieu où les vaendanges et la fabrication du vin ont bercé sa jeunesse. Son chemin était tout tracé et pourtant, comme beaucoup d'enfants il adorait taper dans un ballon.

Il jouait avec ses copains dans la cour de l'école et quand le cuir passait au dessus des grillages, il finissait dans les vignes et s'amuser avec les ceps pour slalomer balle au pied. En primaire, il intègre le club de Saint Estèphe, puis poursuit à Pauillac, un autre grand nom de la sphère vinicole, avant d'intégrer le centre de formation des Girondins de Bordeaux. Pour la petite histoire le défenseur du Sporting aime à rappeler qu'il a commencé à jouer ailier avant de descendre milieu de terrain pour finir défenseur. «*Guy Lion, le recruteur du club m'a conseillé de jouer arrière gauche. Je l'ai écouté et deux mois après, j'étais sélectionné en équipe de France des jeunes. J'ai fait toutes les sélections et à dix-huit ans j'ai débuté en pro*». Sa carrière va aller crescendo. IL connaît les joies de la sélection nationale en jeunes, aux côtés de Yoann Gourcuff, Hugo Lloris, Yohan Cabaye, Abou Diaby, avec qui il obtient un titre de champion d'Europe (2006) et se fait ainsi la main, en ligue 1 avec Bordeaux.

Il débute sa carrière pro en jouant cinq matches avec les Girondins, puis Ricardo arrive comme entraîneur. Avec lui, il découvre la ligue des champions, il a 21 ans, gagne la coupe de la Ligue, et, alors qu'il pense prolonger et peut-être faire toute sa carrière à Bordeaux, il signe à Crystal Palace qui vient de monter en Premier League. L'affaire ne se passe pas comme il l'imaginait, puisqu'au bout de dix jours, on lui annonce qu'il n'est pas dans la liste pour jouer le championnat. «*J'avais signé avant le 31 août donc je devais attendre le mercato d'hiver. Et à cette période mon agent m'a proposé Sochaux. Hervé Renard [l'entraîneur de Sochaux] m'a appelé et son discours m'a plu. Je pensais pouvoir me relancer et c'est ce qui s'est passé. Sur dix huit matches, on n'en perd que trois ou quatre et on*

NDLR: CET ARTICLE A ÉTÉ RÉALISÉ AVANT LA BLESSURE DE FLORIAN MARANGE.



termine 3^e ou 4^e du cycle retour. Certes nous avons été relégués, mais ça m'a redonné l'envie de jouer en France et j'ai signé à Bastia mi-septembre, en 2014».

Sa vie bastiaise lui rappelle celle qu'il avait quand il était jeune. «Je vivais à la campagne où la vie est plutôt tranquille et ici, je ressens un peu la même sensation. Je vis un peu sur les hauteurs, comme dans le Bordelais et il n'y a pas trop de circulation. Ce côté famille, cet aspect tranquille de l'existence me convient bien et me caractérise aussi. Pour ce qui est du club, je constate que les gens sont passionnés, ce sont de vrais supporters. À Bordeaux c'est différent, c'est une ville plus bourgeoise et le public vient davantage voir un spectacle. S'il est content c'est bien sinon, il siffle et le lendemain on n'en parle plus. Tandis qu'ici, il y a une passion, comme je pense il peut y en avoir à Lens ou Saint Etienne. Bastia est une ville qui aime son club. Du plus jeune au plus âgé, les Bastiais vivent à travers le Sporting, c'est une identité forte et nous les joueurs, on a envie de leur rendre ça. C'est quelque chose de très important pour le public.»

Lorsqu'on lui parle de vin, son regard s'éclaire encore un peu plus. Il note une différence entre les vins de Bordeaux et les corses qui s'explique par le climat et les cépages, mais pour lui les deux se rejoignent par leur force de caractère, même si les vins d'ici ne sont pas des vins de garde. «Les vins corses sont plus fruités et se boivent sur quelques années. Il y a de très bons blancs et rosés, le climat s'y prête mieux et c'est, à mon sens une spécialité à part entière. Par contre, je n'ai jamais eu l'occasion de rencontrer des pro-

ducteurs locaux, donc si quelqu'un veut m'inviter pour échanger sur le vin j'en serai très honoré», concède-t-il. Cette passion pour le vin va forcément jouer un rôle dans son après carrière de footballeur. Florian Marange aimerait ouvrir un bar à vin avec une épicerie fine. D'autant que la capitale du Sud-Ouest est classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Tant qu'à faire, les choses, il veut prendre son temps et bien les faire. Mais avant de franchir le pas, il se rapproche des anciens comme François Modesto ou Sébastien Squilaci. «Bon il me reste encore quelques années à jouer. À Bastia, je suis en fin de contrat, mais je ne me prends plus la tête, de savoir où et quand je vais signer ou re-signer, ça ne sert à rien. Je me rends compte que ça ne me fait pas peur d'arrêter d'ici trois quatre ans car j'ai plein d'idées. Le foot, c'est lui qui m'a fait gagner ma vie et si demain je n'ai plus ça, j'aurai un manque obligatoirement, mais je sais que je tournerai la page plus facilement que d'autres qui sont vraiment passionnés comme François-Joseph [Modesto]. Je pense que ça a été dur pour lui d'autant qu'il aurait pu encore jouer, il en avait encore l'envie. Pour ma part, je pense que lorsque je vais arrêter, je vais totalement tourner la page. Je vais basculer dans le vin, la gastronomie et j'ai aussi envie de voyager voir ce qui se fait au niveau du vin dans le monde entier». Est-ce que lui aussi prendra la voie suivie par Jean Tigana (l'international tricolore avait acquis le château Babian) ? Il n'y croit pas trop, même s'il a vécu dans cet univers, car faire le vin oui, mais le travailler tout au long de l'année, la tâche lui semble plus compliquée. Il ne devrait pas y avoir de château Marange à l'horizon, mais on ne sait jamais. ■

Photos DF

AJACCIO**■ AMATERASU**

Jusqu'au 18 mars. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Orso délaisse un temps ses pinceaux pour créer avec la nature insulaire, n'utilisant que les ressources du lieu où il installe ses sculptures végétales, photographiées ensuite à l'argentine. Installations vidéos et sonores complètent l'exposition.

■ ARMELLE GUISSANI

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.

■ COMME UN SEUL HOMME

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

■ NAPOLÉON, CE HÉROS

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

■ TOUT PILLER MAIS BIEN GOUPILLÉ

Le 27 janvier, 18h30. Bibliothèque patrimoniale.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

« Parce que c'était lui, parce que c'était moi. » Montaigne ? Eh non. Aristote ! Lors d'une lecture théâtralisée, avec un accompagnement musical, Valérie Furiosi et Théo Kailer passent en revue ces citations fameuses dont on croit, à tort, connaître l'auteur.

■ CHJAMI È RISPONDI

Le 21 janvier, à partir de 18h30. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & http://www.locu-teatrale.info

Organisée en collaboration avec l'association Chjami è risponti, une soirée dédiée à l'art du chant improvisé et de la joute verbale, avec la présentation de l'ouvrage de Tittò Limongi, Una rima duie rime, un atelier d'initiation, et une soirée de veghja.

■ DOMISTRIA

Le 27 janvier, Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Auteur-compositeur-interprète, Domistria chante doutes et espérances, rages et désespoirs, et la quête de « cette lumière que l'on désire pour enfin vivre en paix, en harmonie... ». À ses côtés, Laurence Badiad (violin) et Carmin Belgodere (cetera).

BASTIA**■ GUARDA FRATELLU**

Jusqu'au 31 janvier. Médiathèque de l'Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.guardafratellu.com

Une brève histoire de la Corse, des années 1970 aux années 1990, et des luttes et mouvements qui ont marqué cette période, présentée au travers d'une sélection d'affiches qui témoignent de ces mobilisations.

■ #JE DESSINE

Jusqu'au 27 janvier. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

Au lendemain des attentats de janvier 2015, plusieurs milliers de dessins furent envoyés à la rédaction de Charlie Hebdo. L'association Dessinez Créez Liberté a été fondée pour que ces dessins soient valorisés et servent de support au dialogue.

■ CÉCILE ORSONI

Jusqu'au 17 février. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

Plasticienne et art-thérapeute, Cécile Orsoni a « longtemps cherché le noir le plus profond » et l'a « découvert dans la gravure ». Depuis lors, elle s'adonne, « à cœur joie » aux techniques de l'estampe.

■ WE LOVE ARABS

Les 26 et 27 janvier, 21h. Fabrique de théâtre.

☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.fr

Un chorégraphe israélien choisit un danseur arabe pour créer un ballet porteur d'un message de coexistence et de paix. Entre danse et théâtre, une parodie décapante des clichés chorégraphiques, de l'art politique, des stéréotypes ethniques et des idéaux en kit.

■ DON GIOVANNI

Le 27 janvier, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Opéra ? Théâtre ? Les deux ! Pour renouveler le genre et le démocratiser, la NTL revisite le célèbre opéra de Mozart : récitatifs librement adaptés en français et parlés, airs et ensembles musicaux en italien et chantés dans leur forme originale.

■ MARIA GENTILE

Le 26 janvier, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

En 1769, peu après Ponte Novu, Maria est arrêtée pour avoir enseveli son fiancé, roué, tué et exposé sans sépulture pour l'exemple. Première œuvre théâtrale de Marie Ferranti, une histoire d'insoumission, de perte irrémédiable et de désir d'absolu.

BIGUGLIA**■ 24H DE LA VIE D'UNE FEMME**

Le 27 janvier, 20h30. Espace culturel Charles Rocchi.

☎ 04 95 34 86 95 & www.espaceculturelbiguglia.com

Une femme rangée traîne son ennui dans les casinos. Elle y croise un jeune homme qu'elle décide de sauver du jeu. Adaptation du roman de Stefan Zweig par Eric-Emmanuel Schmitt, mise en scène par Steve Suissa. Avec Clémentine Célaré.

CORTE**■ L'ARMÉE DES OMBRES**

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo : avec au passage un clin d'œil à Melville, Hakima El Djoudi traite ici de la dépersonnalisation, du pouvoir de l'argent, des guerres qui se livrent désormais sur les places boursières, de la perte de repères et d'identité... et de résistance.

■ SCUPRIMULI

Le 26 janvier, 18h30. CCU, Spaziu Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Le CCU orchestre un spectacle alliant reprises et créations, voix et instruments, joignant travail et plaisirs en faisant se rencontrer des artistes issus des bancs de l'Université, tels que le groupe 3 face un paghju.

PORTO-VECCHIO**■ ROMÉO ET JULIETTE**

Le 21 janvier, 18h 55. Centre culturel communal.

☎ 04 95 70 99 96 & www.porto-vecchio.fr

Retransmission, en direct du Metropolitan Opera de New York, de l'opéra de Gounod adapté de l'œuvre de Shakespeare. Avec le ténor Vittorio Grigolo et la soprano Diana Damrau dans les rôles-titres.

■ LA BELLE AU BOIS DORMANT

Le 22 janvier, 16h. Centre culturel.

☎ 04 95 72 18 18 & www.porto-vecchio.fr

Une fée jette un sort à la princesse Aurore à sa naissance : le jour de ses 16 ans, elle sera plongée dans un profond sommeil de 100 ans. Retransmission du ballet de Tchaïkovski en direct du Bolchoï de Moscou.

■ L'INTRANQUILLITÉ

Le 26 janvier, 19h. Centre culturel.

☎ 04 95 72 18 18 & www.porto-vecchio.fr

Des textes choisis dans Le Livre de l'Intranquillité de Fernando Pessoa, la voix du comédien Frédéric Pierrot et la batterie du jazzman Christophe Marguet... Un jeu de miroirs entre mots et sons.

PROPRIANO**■ AVANTI !**

Le 21 janvier, 21h. Théâtre.

☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

À Rome où ils sont venus récupérer les cercueils de leurs parents respectifs, un businessman américain puritain et une comédienne anglaise vont de surprise en surprise. Une comédie de Samuel Taylor, avec Francis Huster et Ingrid Chauvin.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBÙ**■ DON GIOVANNI**

Le 25 janvier, 18h. Salle Cardiccia.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

La Nouvelle Troupe Lyrique propose une version « opéra-théâtre » du Don Giovanni, de Mozart : les récitatifs -librement adaptés en français- sont joués et parlés, les airs et ensembles musicaux sont conservés dans leur forme originale en italien.

■ T-REX

Le 28 janvier, 20h30. Salle Cardiccia.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Un jeune cadre de banque est promu manager de son service, et chargé de la mise en place d'un nouveau logiciel. Mais un monstre de son enfance revient hanter ses nuits. Alexandre Oppechini exploré le côté brutal, sauvage, du monde de l'entreprise.

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est éditée par CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email : journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de :

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti, Marie-France Bereni,

Frédéric Bertocchini, Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Claire Giudici, Kampà, Jean-Toussaint Leca, Tim Leocini,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, Pierre Pasqualini,

Marion Patris de Breuil, Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal,

partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



Jean-Marie Le Pen
@lepenjm
Les islamistes ont remporté une première victoire : faire porter la barbe à leurs futurs esclaves dhimmis.

FINANCES?
NIET!



**AGIR
PLUS**

PASSEZ AU CHAUFFAGE BOIS ET
PROFITEZ D'UNE AIDE
EXCEPTIONNELLE JUSQU'À 1 200€*
JUSQU'AU 5 MARS 2017

Conditions sur corse-energia.fr

*Pour l'achat d'un poêle à bois ou granulés d'une valeur minimale de 2 500€ TTC hors frais de pose et chez les partenaires Agir Plus participants à l'opération.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.